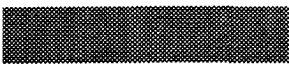


A11C63
A84
1995
03
Ex. 1
QL
P. gouv.

COMMISSION DE LA CAPITALE SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

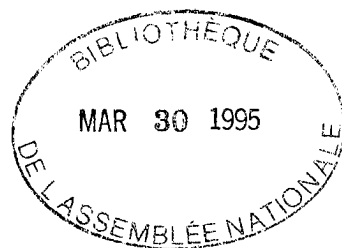
R A P P O R T

Québec 



COMMISSION DE LA CAPITALE SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

R A P P O R T



Québec 

A11C63
A84
1995
03
ex. 1
Q.1 P.600

Le présent document a été préparé par la
COMMISSION DE LA CAPITAL
SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 1995.
ISBN 2-550-24158-4



Québec, le 15 mars 1995

Monsieur Jacques Parizeau
Premier Ministre
885, Grande Allée Est
Québec (Québec)
G1A 1A2

Monsieur le Premier Ministre,

C'est avec plaisir que je vous transmets, au nom de mes collègues membres de la Commission de la Capitale sur l'avenir du Québec, le rapport synthèse que nous avons préparé suite au mandat qui nous a été confié le 2 février dernier. Nous l'avons rédigé après avoir entendu des centaines de personnes dans plus d'une dizaine d'assemblées qui ont regroupé au-delà de 5 000 citoyens et citoyennes.

Comme vous pourrez le constater, ce document contient l'essentiel du message qui nous a été livré. Nous n'en sommes, sous cet angle, que les porteurs.

Je me permets d'ajouter quelques commentaires sur des questions qui ont été soulevées soit en Commission, soit par les médias qui ont suivi nos audiences.

1. La question doit porter clairement sur la souveraineté du Québec

Pour certains, elle est l'aboutissement du constat d'incapacité du système fédéral à évoluer autrement que pour son propre confort. De la Commission Laurendeau-Dunton à l'échec de Charlottetown, tout ce qui a été suggéré, proposé, tenté pour faire évoluer le cadre politique et constitutionnel du Canada a systématiquement été mis de côté. L'analyse des trente dernières années ne permet qu'une conclusion : l'évolution vers un centralisme de plus en plus poussé d'une structure politique qui refuse de reconnaître non seulement le Québec dans son essence même mais, d'une façon plus générale, la disparité des ressources et des aspirations des régions canadiennes.

- I -

425, rue Saint-Amable, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1
Téléphone : (418) 528-2057
Télécopieur : (418) 528-1597

Sans frais
Téléphone : 1 800 381-2425
Télécopieur : 1 800 382-2425

Pour d'autres, la souveraineté est l'aboutissement de l'évolution et du cheminement normal d'une société et d'un peuple qui ont atteint un niveau de maturité leur permettant d'imaginer leur avenir comme celui d'une vraie société dans un vrai pays.

Pour d'autres encore, c'est du mélange de ces deux grandes considérations qu'ils tirent leur motivation.

En tout état de cause, les gens savent qu'il faudra choisir et qu'en ne choisissant pas, ils font quand même un choix : celui de continuer la démarche des trente dernières années vers la centralisation et donc d'effritement des composantes essentielles du Québec, tel qu'il s'est fait et tel qu'il est.

2. La souveraineté, pour quoi faire?

On a tout entendu sur la façon dont le Québec devrait s'organiser au lendemain d'une décision favorable à l'exercice de sa souveraineté. Ces suggestions, ces propositions et ces demandes ne constituent pas, même quand on les met ensemble, ce qu'il est convenu d'appeler «un projet de société».

Mais les gens veulent saisir plus clairement comment le Québec, une fois souverain et continuant d'occuper le même espace nord-américain dans un contexte politique, économique et culturel aussi ouvert que le commandent les valeurs démocratiques les plus exigeantes, ferait les choses autrement. Au coeur des préoccupations : la gestion de la «ressource humaine» québécoise avec sa langue, sa culture, son ouverture sur les autres et sur le monde, mais aussi son dynamisme, son potentiel, sa volonté de faire plus, de faire mieux, de faire autrement.

Un projet de société c'est d'abord un projet politique, proposé ou incarné par un parti, illustré tant dans les orientations fondamentales que dans l'action et les choix qui sont faits quotidiennement et profondément enraciné dans des valeurs communes, dans les perspectives propres à un peuple et quelquefois différentes de celles d'autres peuples (l'Europe qui se fait l'illustre parfaitement : elle n'est imaginable que dans la mesure où des pays qui affirment, défendent et réalisent d'abord leur souveraineté, acceptent de s'en servir pour partager volontairement ce qu'ils pensent avoir et devoir faire en commun).

Le «projet de société», tel que je l'ai perçu lors des audiences, c'est dès lors la traduction en actions politiques concrètes et complexes de ce que l'on pourrait justement appeler un **pacte** ou un **contrat social** qui décrit à grands traits les accords des composantes les plus dynamiques de la société en matière d'éducation d'emploi, de politiques sociales, de recherche et de développement, de démocratie et d'organisation politique du territoire, d'immigration, etc...

Si ces choses peuvent s'écrire clairement et simplement, elles méritent alors de se trouver, à tout le moins, dans le préambule de la loi.

3. Quant à la démarche

En m'appuyant sur vingt-cinq ans d'expérience politique, je considère que la démarche en cours, même si elle est lourde et paraît à l'occasion décousue, est profondément salubre et mérite de se poursuivre en continuant de trouver les meilleures façons d'associer les citoyens intéressés à la définition de leur avenir. Les disparités évidentes ne sont rien d'autre que la preuve qu'il s'agit, précisément, d'une démarche démocratique et non d'une grande opération de faire-valoir ou de propagande.

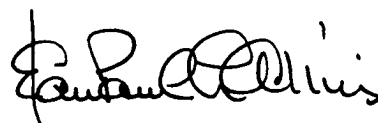
Le gouvernement doit rester maître de son échéancier quant à cette démarche. Il doit éviter de tomber dans les pièges qui lui sont tendus par ceux qui ont intérêt au maintien du statu quo ou même à la négation de ce qui s'est passé, comme évolution centralisatrice, au cours de la dernière génération. Seul le gouvernement a en main tous les éléments pour fixer les dates, les stratégies et les échéanciers. L'horizon 1995 est à la fois une éternité, en politique, en même temps que tout à fait raisonnable si on le place dans l'optique de l'importance des choix à faire et des conséquences qu'ils auront, quels qu'ils soient.

Je voulais que les paragraphes précédents soient brefs, Monsieur le Premier Ministre. Je m'aperçois qu'ils sont trop longs mais il m'est impossible de vous résumer autrement ma perception de ce qui s'est passé, de ce que j'ai entendu et de ce que nous avons discuté ensemble, les membres de la Commission.

Je vous souhaite bonne réception, je vous redis l'honneur que vous nous avez fait en nous associant à cette grande consultation démocratique ainsi que le plaisir que nous avons eu, malgré les exigences d'horaires très chargés, à vivre un contact aussi direct, aussi solidaire et aussi stimulant avec ce qui, pour nous tous, passe avant tout : les Québécoises et les Québécois dans leurs espoirs, leurs interrogations, leurs aspirations, leur fierté et leur confiance en eux et en elles.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Maire de Québec,



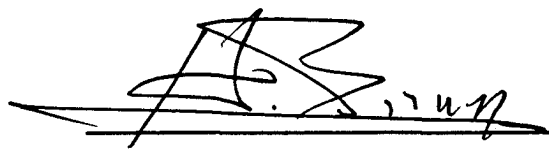
Jean-Paul L'Allier

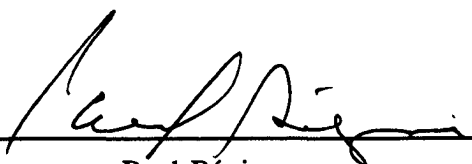
Nous, soussigné(e)s, membres de la Commission de la Capitale sur l'avenir du Québec et mandatés par décret gouvernemental, déposons le présent rapport qui, nous l'espérons, pourra contribuer positivement au projet soumis à la consultation et, de façon plus générale, à la réflexion gouvernementale engagée sur l'avenir du Québec.

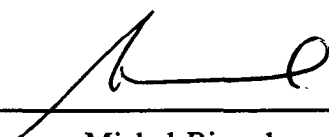
Fait à Québec, ce 15 mars 1995.

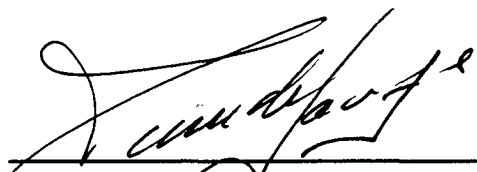

Jean-Paul L'Allier, président


Claire Bonenfant, vice-présidente

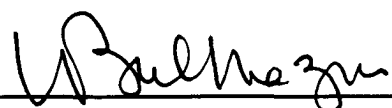

Henri Brun, vice-président

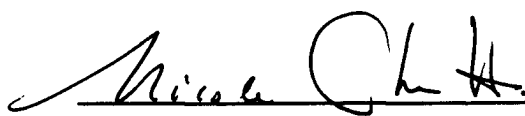

Paul Bégin

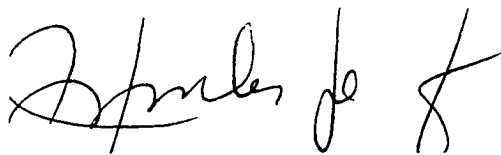

Michel Rivard


Pierre de Savoye

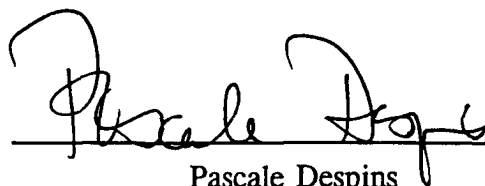

André Fournier


Louis Balthazar

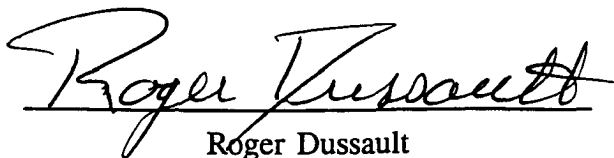

Nicole Chevrette



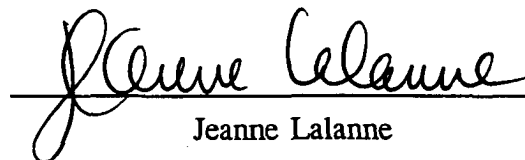
Yvan Desgagnés



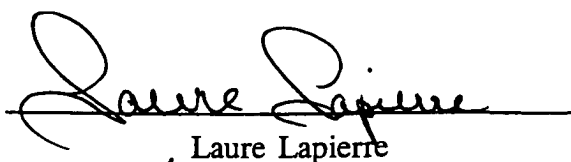
Pascale Despins



Roger Dussault



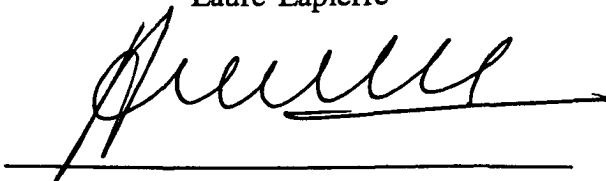
Jeanne Lalanne



Laure Lapierre



Michel Lessard

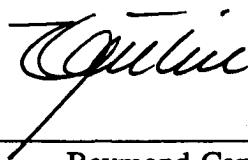


Augustin Raharolahy



Marcel Roy

Signé en présence du secrétaire de la Commission



Raymond Cantin

MEMBRES DE LA COMMISSION

Présidence:

Jean-Paul L'Allier*

Maire de la Ville de Québec, membre du conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec, vice-président de la Communauté urbaine de Québec, vice-président de l'Association internationale des maires francophones et président du Comité du suivi de Québec 2002.

Vice-présidence:

Claire Bonenfant *

Présidente du conseil d'administration du Salon du livre de Québec, consultante en matière d'accès à l'égalité et à l'équité salariale, ex-présidente du Conseil du Statut de la femme de 1978 à 1984.

Henri Brun *¹

Professeur de droit constitutionnel à l'Université Laval et avocat dans de nombreuses causes constitutionnelles importantes en Cour suprême et en Cour d'appel.

Commissaires:

Paul Bégin *

Ministre de la Justice, Procureur général et ministre responsable de l'application des lois professionnelles, Député de Louis-Hébert.

Michel Rivard *

Délégué régional de la région de Québec, Adjoint parlementaire du Premier ministre et Député de Limoilou (Parti québécois).

Pierre de Savoye *

Député fédéral de Portneuf et Délégué régional de Québec (Bloc québécois).

André Fournier *

Conseiller en gestion des ressources humaines au ministère de la Santé et des Services sociaux, membre du conseil d'administration de la Fondation des maladies du coeur (section de Charlesbourg), vice-président de l'Exécutif national du parti Action démocratique du Québec.

* Membres du Comité directeur de la Commission

¹ Nommé vice-président par décret n° 195-95, le 15 février 1995 en remplacement de M. Roland Arpin, démissionnaire.

Louis Balthazar

Professeur au département de science politique de l'Université Laval, membre du conseil d'administration du Centre québécois des relations internationales.

Nicole Chevette

Professeure à la Polyvalente de Charlesbourg, oeuvrant dans un programme de réinsertion sociale et professionnelle des jeunes, active au sein d'organismes voués à la défense des droits des femmes, siège au Conseil général de la CEQ.

Yvan Desgagnés

Homme d'affaires, président de la Société maritime de Baillon inc., président de la Corporation de l'Exposition Maritime de Saint-Joseph-de-la-Rive, consultant en transport maritime et directeur de la Fondation communautaire du Québec.

Pascale Despins

Étudiante en administration et gestion de la main-d'oeuvre à l'Université Laval, bachelière en communication, directrice adjointe du Carrefour Jeunacte (centre communautaire 18-30 ans à Loretteville), membre du Forum pour l'emploi.

Roger Dussault

Préfet de la MRC de Portneuf, maire de Cap-Santé, membre du conseil d'administration de l'Union des municipalités régionales de comtés du Québec (UMRCQ) et du Groupe d'action pour l'avancement technologique et industriel de la région de Québec (GATIQ) ainsi que vice-président du Conseil régional de concertation et de développement de Québec (CRCDQ).

Jeanne Lalanne

Membre fondatrice et coordonnatrice d'Action-chômage Québec, infirmière de formation impliquée dans la mise sur pied de coopératives de travail.

Laure Lapierre

Conseillère syndicale (FTQ) des employés professionnels et de bureau, active au sein des différentes instances syndicales vouées à la défense et à l'avancement des femmes dans la région de Québec.

Michel Lessard

Président de la CSN pour la région de Québec, membre de conseils d'administration dont le Forum pour l'emploi, le Carrefour de relance de l'économie et de l'emploi du centre de Québec (CREECQ) et de Solidarité Régionale de Québec.

Augustin Raharolahy

Économiste au ministère des Transports du Québec, président de la Maison internationale de Québec (regroupement de 20 associations de communautés culturelles) organisme voué au rapprochement des membres de la société d'accueil et des communautés culturelles.

Marcel Roy

Président et administrateur du secteur Jean-Talon de la Fédération de l'âge d'or du Québec, président fondateur du Club âge d'or «Les aînés dynamiques» et membre de l'Association des Assureurs-vie du Québec.

Participation ponctuelle aux séances publiques de consultation

Ministres du Gouvernement du Québec

Louise Beaudoin

Ministre déléguée aux Affaires intergouvernementales canadiennes

Jeanne Blackburn

Ministre de la Sécurité du revenu et Ministre responsable de la Condition féminine

François Gendron

Ministre des Ressources naturelles

Richard LeHir

Ministre délégué à la Restructuration

Pauline Marois

Ministre déléguée à l'Administration et à la Fonction publique, Présidente du Conseil du trésor et Ministre responsable de la Famille

Membres de l'Assemblée nationale du Québec

Mario Dumont

Chef de l'Action Démocratique du Québec et Député de Rivière-du-Loup

Rosaire Bertrand

Député de Charlevoix

Raymond Brouillet

Député de Chauveau et Président du Caucus régional des députés de la région de la Capitale

Michel Côté

Député de La Peltrie

Jean Filion

Député de Montmorency

André Gaulin

Député de Taschereau

Membres de la Chambre des Communes du Canada

Christiane Gagnon

Députée de Québec

Michel Guimond

Député de Beauport-Montmorency-Orléans

Jean-Paul Marchand

Député de Québec-est

Philippe Paré

Député de Louis-Hébert

Gérard Asselin

Député de Charlevoix

Jean-Marc Jacob

Député de Charlesbourg

PERSONNEL DU SECRÉTARIAT

Secrétaire de la Commission	Raymond Cantin
Adjointe administrative	Lise Lavoie
Personnel du bureau du secrétaire	Murielle Barbeau Claudette Ferland Louise Gagnon Carmen Loubier Sophie Picard Andrée Ruest

SERVICES

Analyse et synthèse	Bernard Margotton, responsable Paul Guillot Renée Marceau Mario Simard
Animation et accueil	Claire Couillard Gaston Duchêne Chantal L'Italien
Logistique	Majoric Bouchard
Communications	Micheline Baril, responsable Ginette Caron Michel Bellemarre Gilles St-Amour
Liaison avec les commissaires	Denise Picard
Collaboration spéciale	Josette Dion Denis Bisson Réal Bouchard Ronald Carré Lise Drapeau Patrick Tavan

TABLE DES MATIERES

	Page
Lettre du Président au Premier Ministre	I
Signature des membres de la Commission	V
Liste des membres de la Commission	VII
Personnel du Secrétariat	XI
Table des matières	XIII
PORTRAIT DE LA RÉGION DE QUÉBEC	1
INTRODUCTION	3
I. LE BILAN DES TÉMOIGNAGES	
A. Le mandat	5
B. L'avant-projet de la loi sur la souveraineté	8
a. Le préambule	9
b. La souveraineté	12
c. L'association économique	16
d. La nouvelle constitution	17
e. Le territoire	24
f. La citoyenneté	25
g. La monnaie	27
h. Les traités	27
i. Les alliances internationales	28
j. La continuité des lois	29
k. Le partage des biens et des dettes	33
l. L'entrée en vigueur	34
m. La question référendaire	36

C. Position exprimée au regard de l'avant-projet de loi	39
D. Les autres options constitutionnelles	41
- Le fédéralisme renouvelé	
- L'Union Québec/Canada	
- Le statu quo constitutionnel	
- La confédération des régions du Canada	
- D'autres options	
E. Autres sujets reliés à l'avant-projet de loi	44
a. Administration	44
b. Affaires sociales	45
c. Économie et emploi	46
d. Institutions	47
e. Aménagement	48
f. Éducation	49
g. Relations internationales	50
h. Culture, patrimoine, communications	51

II- LES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION

A. Bilan des témoignages	53
B. Avant-projet de loi	57
C. Observations supplémentaires	60
Remerciements	61

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 Données principales sur les séances	65
Annexe 2 Portrait de la participation	67
Annexe 3 Liste des auteurs de mémoires	69
Annexe 4 Audition des intervenants à chaque séance	75

PORTRAIT DE LA RÉGION DE QUÉBEC

La région de Québec constitue le principal pôle démographique du centre et de l'est du Québec. Son agglomération métropolitaine est la deuxième zone urbaine en importance après Montréal et sa population s'élève à 616 000 habitants ce qui représente 8,9 % de la population totale de la province.

Son territoire s'étend sur une distance de 350 kilomètres le long de la rive nord du fleuve Saint-Laurent, et couvre une superficie de 19 285 km². Il se compose de la Communauté urbaine de Québec (CUQ) qui occupe 3 % de la superficie de la région et regroupe 13 municipalités, lieu de résidence de 80 % de la population. La CUQ est entourée de 6 municipalités régionales de comté (MRC) qui rassemblent 76 municipalités et 20 % de la population sur 97 % du territoire. Ces MRC sont celles de Charlevoix-Est, de Charlevoix, de La Côte-de-Beaupré, de l'Ile-d'Orléans, de La Jacques-Cartier et de Portneuf. Ces 89 municipalités occupent 40 % de l'ensemble du territoire de la région. Le reste est constitué de territoires non-organisés (TNO), pour la plupart des terres du domaine public principalement situées dans la partie nord.

Dans les limites de la CUQ, on retrouve la ville de Québec, capitale du Québec, qui compte plus de 167 500 habitants et trois villes d'environ 70 000 habitants. Ces quatre municipalités représentent plus de 61 % de la population de la région. À l'extérieur des limites de la CUQ, les municipalités les plus importantes sont Saint-Raymond, La Malbaie, Clermont, Baie-Saint-Paul et Donnacona.

De façon générale, la population régionale va en s'accroissant à un rythme comparable à celui du Québec. Cependant, la population de la CUQ s'accroît plus rapidement que celle des MRC accentuant ainsi l'importance du centre par rapport à la périphérie. En ce qui a trait aux communautés culturelles, la région de Québec accueille annuellement environ 5 % du nombre total des immigrants qui arrivent dans l'ensemble de la province.

L'évolution de la distribution de la population régionale illustre un phénomène remarqué presque partout où il existe des agglomérations urbaines importantes : l'effet «beigne». Ce phénomène combine l'étalement urbain à l'exode du milieu rural. Il a pour effet de mener à une concentration des services et des ressources dans les limites de la CUQ et il marque ainsi un écart en ce qui a trait principalement aux services médicaux et aux différents services éducatifs. Cette situation entraîne inévitablement une déstructuration des MRC les plus éloignées. Les populations les moins scolarisées, à plus faible revenu et les chômeurs se retrouvent majoritairement en périphérie de la région et dans les quartiers centraux de la ville de Québec. Par contre la richesse se trouve concentrée dans les banlieues de l'agglomération métropolitaine, particulièrement dans la partie ouest.

La disproportion qui existe dans la distribution de la population sur l'ensemble du territoire génère des problèmes d'appartenance régionale. Ainsi, pour certains, la région de Québec se limite au territoire de l'agglomération métropolitaine de Québec alors que pour d'autres, elle n'est qu'une délimitation administrative englobant leur MRC, véritable milieu d'appartenance.

Au regard de son développement économique, la région de Québec profite d'une bonne accessibilité assurée notamment par un réseau routier bien développé, un port en eau profonde, un aéroport international et un service ferroviaire sur l'ensemble du territoire. Son développement s'appuie surtout sur le secteur tertiaire. Ses attraits naturels et culturels qui en ont fait une destination touristique de choix et la présence du gouvernement du Québec ont contribué à sa stabilité économique. Par ailleurs, le secteur manufacturier est relativement peu développé et des zones comme la Basse-ville de Québec et la MRC de Charlevoix connaissent des difficultés importantes même en période de croissance. De plus, l'état des finances publiques et le mouvement de décentralisation ont pour conséquence de faire stagner le niveau de l'emploi dans les secteurs publics et parapublics, de même que l'importance des dépenses publiques. La région ne parvient plus à créer suffisamment d'emplois pour satisfaire la population active et le taux de chômage voisine les 12 %.

Les forces de la région de Québec sont la présence du Parlement du Québec et de son administration, sa richesse historique et patrimoniale, la présence d'infrastructures de haut savoir, sa qualité de vie, les centres de recherche et les centres spécialisés dans des secteurs non traditionnels tels l'optique, la géomatique et le magnésium, sa reconnaissance internationale comme destination touristique, une bonne liaison routière et des infrastructures portuaires compétitives. D'autre part, ses faiblesses sont liées à la rationalisation accélérée de l'emploi dans la fonction publique, un manque d'équipements culturels adaptés à la création, à la production et à la diffusion, une répartition inéquitable des structures scolaires, un chômage chronique dans le centre et les périphéries, une sous-représentation du secteur manufacturier, une faible collaboration des secteurs de recherche et d'activité, un manque de commercialisation des différents produits touristiques et un manque de liaisons aériennes adéquates.

INTRODUCTION

Le mandat¹

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la proposition du Premier Ministre :

QUE soit établie, en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête (L.R.Q., c. C-37), pour chacune des régions administratives du Québec, une commission sur l'avenir du Québec;

QUE le mandat des commissions soit le suivant :

- entendre les citoyens ou les groupes qui voudront s'exprimer sur l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec, sur l'opportunité de réaliser la souveraineté ou sur toute autre façon de concevoir l'avenir du Québec proposée officiellement par un parti politique représenté au sein de la commission;
- recevoir les suggestions des citoyens ou des groupes quant à la rédaction d'une Déclaration de souveraineté qui sera inscrite en préambule au projet de loi sur la souveraineté du Québec;
- recevoir les commentaires des citoyens ou des groupes sur les meilleures circonstances pour la tenue d'un référendum sur l'avenir du Québec;
- fournir de l'information et susciter des discussions entre les participants sur toute matière faisant partie du mandat de la Commission;

Le déroulement de la consultation

Les commissaires ont déterminé et retenu les modalités les plus appropriées pour favoriser la participation et l'expression du plus grand nombre dans l'ensemble du territoire de la région de la Capitale (03) selon ses caractéristiques propres. Les règles de fonctionnement et les procédures d'accès ont fait l'objet d'avis publics dans les médias régionaux et l'itinéraire de la Commission a été largement diffusé.

La formule adoptée comprenait deux temps pour chaque séance de consultation : l'audition d'intervenants convoqués et inscrits à l'ordre du jour dont la communication était appuyée ou non par un mémoire; les échanges spontanés du public avec les commissaires au cours des périodes prévues à cette fin.

¹ Extrait du Décret du gouvernement n° 1-95, du 11 janvier 1995, concernant les commissions sur l'avenir du Québec.

Dix séances de consultation², du 15 février au 4 mars, ont été tenues : deux séances dans Portneuf, à Donnacona et à Saint-Marc-des-Carrières; deux séances dans Charlevoix, à La Malbaie et à Baie Saint-Paul; trois séances dans la région périphérique de Québec, à Beauport, à Loretteville et à Saint-Augustin-de-Desmaures; trois séances dans la Ville de Québec, au Collège Saint-Charles-Garnier, au Centre Wilbrod-Bhérier et au Patro Roc-Amadour.

La Commission s'était à l'origine entendue pour la tenue de neuf séances de trois heures chacune dont une heure serait affectée aux échanges avec le public et deux heures aux auditions de mémoires, pour une durée d'audience totale de 27 heures. La grande affluence aux séances et le grand nombre de mémoires très rapidement reçus ont amené la Commission à ajouter une dixième séance et à rallonger la durée des audiences. Ainsi, la Commission aura siégé durant 45 heures dont le tiers fut consacré aux échanges entre le public et les commissaires.

La participation

Au total, 604 intervenants, générant 3 310 interventions, ont été enregistrés³. Sur les 604 intervenants, 470 ont déposé un mémoire; sur les 470 mémoires reçus, 117 émanaient d'organismes ou de groupes et 353 de citoyens⁴; sur les 470 auteurs de mémoires, 271 ont demandé à être entendus en séance et de ce nombre, 129 le furent de façon formelle ou spontanée lors de la période d'échanges⁵.

Le rapport

La première partie du rapport trace le bilan des témoignages reçus à partir des analyses qualitatives et quantitatives des préoccupations exprimées. Outre le mandat de la Commission, le préambule et les articles de l'avant-projet de loi, cette partie fait également état des autres préoccupations sur la façon de concevoir l'avenir du Québec. Cette première partie a été rédigée par le secrétariat à partir des 3 310 interventions provenant de 604 intervenants.

La seconde partie, rédigée par les membres de la Commission, résume les conclusions tirées par ceux-ci des témoignages entendus en séance et de la lecture de la première partie.

² Voir annexe 1 : Données principales sur les séances.

³ Voir annexe 2 : Portrait de la participation.

⁴ Voir annexe 3 : Liste des auteurs de mémoires.

⁵ Voir annexe 4 : Audition des intervenants à chaque séance.

1. LE BILAN DES TÉMOIGNAGES⁶

***Note liminaire :** Cette première partie a été rédigée, rappelons-le, par le Secrétariat à partir de tous les témoignages recueillis verbalement ou par écrit. Elle prend donc en compte les opinions des 604 intervenants représentant 3310 interventions portant sur :*

- le mandat confié par le gouvernement à la Commission (section A);
- l'avant-projet de loi sur la souveraineté (section B);
- la position exprimée en regard de l'avant-projet de loi (section C);
- les autres options constitutionnelles (section D);
- les autres sujets reliés à l'avant-projet de loi (section E).

La synthèse effectuée pour chaque sujet est précédée d'un tableau statistique faisant apparaître la proportion des intervenants et des interventions sur le sujet par rapport au total général et donne donc l'importance relative de ce sujet dans l'ensemble des sujets traités.

A. Le mandat

Le mandat de consulter

Interventions sur le sujet	Intervenants sur le sujet	Total des interventions	Total des intervenants	% des interventions	% des intervenants
3 interventions	3 intervenants	3310 interventions	604 intervenants	1% des interventions	.5% des intervenants

Appui au mandat de consulter

Interventions sur le sujet	Intervenants sur le sujet	Total des interventions	Total des intervenants	% des interventions	% des intervenants
86 interventions	75 intervenants	3310 interventions	604 intervenants	3% des interventions	12% des intervenants

Contestation du mandat de consulter

Interventions sur le sujet	Intervenants sur le sujet	Total des interventions	Total des intervenants	% des interventions	% des intervenants
18 interventions	13 intervenants	3310 interventions	604 intervenants	1% des interventions	2% des intervenants

⁶ Dans cette partie, la forme masculine a été utilisée uniquement dans le but d'alléger le texte

Pour une grande majorité des participants aux travaux de la Commission, l'exercice s'est avéré démocratique et a permis à la population québécoise de participer activement à la définition de l'avenir du Québec.

Sur l'invitation du Premier Ministre, monsieur Jacques Parizeau, bon nombre de citoyens et d'organismes ont pu exprimer leurs craintes, leurs questions et leurs souhaits sur ce que sera l'avenir du peuple québécois. Ils ont participé directement à l'édification de la société québécoise de demain et ce, sans l'intermédiaire de leurs députés.

Les travaux de la Commission ont permis aux citoyens et organismes de la grande région de Québec de faire valoir leur point de vue, qu'il soit en accord ou en désaccord avec le projet de souveraineté soumis à la consultation. Plusieurs ont apprécié que la population soit invitée directement à déterminer son identité et son degré d'autonomie nationale. D'autres ont été heureux de pouvoir témoigner des enjeux fondamentaux que le Québec aura à débattre comme État souverain.

Cette démarche, porteuse de renouveau, a permis d'élever le débat au-dessus de l'approche partisane et a fait appel à la solidarité, la responsabilité et la maturité de la société québécoise.

Enfin, certains ont souligné que les travaux de la Commission de la Capitale et des autres commissions régionales *«se veulent l'occasion de faire état du refus du statu quo pour le Québec à l'ensemble du Canada»*.

Ce type de consultation pourrait être utilisée par le gouvernement pour sonder l'opinion de la population québécoise sur certains dossiers majeurs, tels l'éducation et la santé.

Ceux qui ont exprimé leur opposition à cette démarche sont peu nombreux. Ils ont invoqué que cette expérience a été uniquement un outil de propagande pour la souveraineté. Pour plusieurs d'entre eux, toutes les études et les consultations demandées ont été réalisées lors du référendum de 1980 ou durant les travaux de la Commission Bélanger-Campeau.

Même s'ils ont choisi de participer aux travaux de la Commission, quelques autres ont indiqué que la démarche était inutile puisqu'ils ne sont que de simples citoyens et que les dirigeants politiques ont déjà tout décidé pour le peuple du Québec.

Parmi les arguments invoqués à l'encontre de l'exercice de la Commission, il y a le trop court délai accordé pour réaliser une véritable consultation, en particulier pour les organismes. On déplore aussi le double mandat confié à cette commission, soit l'étude du projet de souveraineté et celle de la décentralisation des pouvoirs. Quelques personnes ont souligné le peu d'informations disponibles sur les coûts de la souveraineté et le manque de clarté de certains articles de l'avant-projet de loi. Enfin, il a été fait mention que l'avant-projet de loi misait un peu trop sur la réaction positive du Canada face à un certain nombre de sujets comme ceux de l'association économique, de la monnaie et de la citoyenneté. Plusieurs se posent des questions sur la réaction du reste du Canada face à nos revendications.

En dernier lieu, certains participants ont demandé de bonifier l'avant-projet de loi sur la souveraineté. Ainsi, il est demandé d'ajouter un article pour déclarer la ville de Québec, capitale d'un Québec souverain et Montréal, métropole de ce même Québec. Un article supplémentaire devrait porter sur le projet de société dont se dotera un Québec souverain. Un autre article pourrait définir l'association culturelle qui s'installera entre les francophones, les anglophones et les autochtones.

B. L'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec

Tableau des sujets

Sujets	Art.	Nombre d'interventions	Nombre d'intervenants
.Souveraineté	1	353	207
.Décentralisation des pouvoirs spécifiques	3	262	85
.Préambule		210	122
.Question référendaire	17	148	108
.Nouvelle constitution	3	134	82
.Nations autochtones	3	94	58
.Autres éléments d'un projet de constitution	3	88	56
.Partage des biens et des dettes	15	73	57
.Monnaie	6	69	60
.Association économique	2	65	54
.Charte des droits et libertés de la personne	3	62	43
.Commonwealth, Francophonie, OTAN	9	46	43
.Gestion du transfert des lois canadiennes	13	40	24
.Règle de la majorité	17	36	28
.Dates	16	31	29
.Citoyenneté	5	30	23
.Alliances internationales	8&9	29	24
.Communauté anglophone	3	26	20
.Pensions et suppléments de revenu	11	25	18
.Consultation par voie référendaire	17	23	22
.Intégrité du territoire	4	19	16
.Territoire	4	18	16
.Entrée en vigueur	16...	18	15
.Avant-projet de loi		17	13
.Traités	7	16	16
.Continuité des lois et règlements fédéraux	10	15	15
.Reconnaissance de la citoyenneté	5	15	13
.Double citoyenneté	5	13	11
.ONU et Organisations internationales	8	11	10
.Autorité judiciaire	12	10	9
.Zones maritimes et territoires adjacents	4	9	6
.Autres (autres alliances internationales)	8&9	9	8
.Attribution de la citoyenneté québécoise	5	7	7
.Continuité des lois		6	6
.Accès aux écoles anglaises	14	4	4
.Permis, licences, autorisations	11	4	4
.Continuité des lois, règlements et conventions	14	3	3

a. Le préambule

Interventions sur le sujet	Intervenants sur le sujet	Total des interventions	Total des intervenants	% des interventions	% des intervenants
210 interventions	122 intervenants	3310 interventions	604 intervenants	6% des interventions	20% des intervenants

Dans le préambule, plusieurs intervenants ont suggéré d'inscrire les motifs qui conduisent à la souveraineté. Du point de vue historique, il serait pertinent de faire un bref rappel des grandes étapes de l'histoire du Québec à l'intérieur du Canada. L'entrée dans la Confédération canadienne en 1867, la conscription lors de la seconde guerre mondiale, le référendum de 1980, le rapatriement unilatéral de la constitution canadienne en 1982 sans l'accord du Québec, les échecs constitutionnels de Meech et de Charlottetown sont autant de facteurs historiques qui devraient être inscrits dans le préambule pour légitimer le projet de souveraineté. De plus, le préambule doit signaler l'épuisement de tous les recours possibles auprès du Canada pour que le Québec obtienne les pouvoirs qu'ils lui reviennent.

Certains estiment que le préambule doit aussi expliquer que la souveraineté se veut l'occasion de redéfinir les rapports politiques entre le Québec et le reste du Canada sur la base d'une relation "d'égal à égal" entre deux États souverains. Il s'agit pour le Québec d'obtenir les compétences exclusives de faire ses propres lois, de percevoir ses impôts et d'agir sur la scène internationale en signant des accords avec d'autres pays indépendants. Il faut qu'il soit aussi précisé que cette démarche vers la souveraineté ne s'inscrit pas contre le Canada anglais et son peuple, mais qu'il s'agit plutôt du plein épanouissement de la société québécoise qui refuse le statu quo qu'elle subit présentement.

Un intervenant souhaite que, *«La déclaration de souveraineté doit confirmer la volonté des Québécois de rebâtir une solidarité sociale et de recréer un esprit d'entraide et de collaboration qui sont nécessaires à un peuple minoritaire qui veut assurer sa survie et sa prospérité dans un continent qui pourrait le condamner à une disparition éventuelle»*.

Autre élément à inscrire dans le préambule qui vient appuyer la souveraineté du Québec, c'est le caractère *«distinct»* de la société québécoise. Il faut insister sur le fait que le Québec est le seul État français d'Amérique et que la population québécoise est désireuse d'affirmer son identité nationale d'expression française et sa culture québécoise. Le Québec devient ainsi *«le foyer national des francophones d'Amérique et jouera un rôle prépondérant auprès des francophones hors-Québec»*.

Le préambule devrait préciser également que la souveraineté amène une décentralisation des leviers de décisions vers le Québec. Ce rapatriement des pouvoirs au Québec va aider le peuple québécois à se sentir plus responsable et *«lui donner un regain d'enthousiasme indispensable pour affronter victorieusement cette période difficile»*.

La déclaration de souveraineté du peuple québécois

Le préambule vient confirmer le caractère distinct et unique du peuple québécois. De plus, ce peuple est pluraliste dans sa composition puisqu'il comprend des citoyens d'origine autochtone, française et britannique et des immigrants de plusieurs communautés ethniques qui ne forment qu'un seul peuple.

Le peuple québécois possède certaines spécificités comme : la joie de vivre, l'hospitalité, le sens inné du partage et de l'égalité pour tous, la fraternité avec les démunis et les malades, la reconnaissance de la contribution des différentes cultures, le respect des traditions et du sacré et la protection de la nature.

Pour plusieurs, le préambule confirme l'indivisibilité de la nation québécoise et l'obligation pour le Québec de faire respecter ses frontières actuelles et de ne commettre aucun acte d'agression envers quelqu'autre pays. Le français qui devient la langue officielle d'un Québec souverain et le véhicule de notre identité nationale, est une autre affirmation à inclure dans le préambule sur la souveraineté.

La société québécoise

Beaucoup d'intervenants suggèrent d'inscrire dans le préambule un certain nombre de valeurs fondamentales à respecter comme société québécoise. L'égalité de tous les citoyens du Québec, la démocratie, la justice, la liberté, le respect de la dignité humaine, la fraternité et la solidarité sociale représentent les valeurs qui sont le plus souvent mentionnées par les participants en ce qui regarde directement la société québécoise et le citoyen.

Un grand nombre d'intervenants proposent qu'un Québec souverain affiche une politique de neutralité envers les autres pays et privilégie la paix et la non-violence notamment dans le règlement de conflits nationaux ou internationaux. Le Québec, comme nouveau pays, est ouvert sur le monde et respecte ses obligations et engagements nationaux et internationaux. De plus, il est un acteur de premier plan dans l'aide internationale aux pays en voie de développement ou en difficulté où il se fait le promoteur de la justice et du respect des droits humains.

Plusieurs autres intervenants désirent que la société québécoise s'engage, par une inscription au préambule, à reconnaître son caractère pluraliste, à respecter les droits des francophones, des autochtones, des anglophones et des communautés culturelles, à faire en sorte que tous les citoyens puissent s'épanouir dans un Québec souverain, à favoriser l'intégration des immigrants aux valeurs et à la culture québécoises et à n'accepter aucun geste et pratique discriminatoire à l'endroit de quelque groupe de citoyens que ce soit.

Un grand nombre d'intervenants veulent une société laïque qui respecte toutefois les pratiques et croyances religieuses.

La protection de l'environnement, la préservation des ressources, dont le fleuve Saint-Laurent, et l'apport essentiel des artistes au renforcement de l'identité culturelle sont d'autres préoccupations à inscrire au préambule. Enfin, la société québécoise devrait reconnaître, dans le préambule, les bienfaits du bénévolat, l'apport des groupes populaires et l'esprit de coopération et d'entraide chez les québécois.

Le rôle de l'État québécois

On note plusieurs interventions qui demandent aux dirigeants politiques de respecter et promouvoir les valeurs fondamentales de la société québécoise et de reconnaître le rôle central du citoyen face à l'État.

Pour la majorité, l'État d'un Québec souverain devrait définir une charte des droits et libertés de la personne, assortie d'une charte des devoirs et des responsabilités à respecter par les citoyens. Il devrait établir un équilibre entre ces deux volets pour ne pas pénaliser de citoyens. Une attention spéciale serait réservée, dans cette charte, aux enfants et aux personnes âgées.

Pour la majorité, l'État québécois devrait aussi établir un régime fiscal équitable pour tous les citoyens et dans lequel chacun paierait sa juste part d'impôt et de taxes. Parallèlement, l'État d'un Québec souverain assurerait une juste répartition de la richesse collective entre les régions d'abord et entre les individus pour que diminue l'écart entre les riches et les pauvres.

Dans le préambule, l'État devrait prendre l'engagement d'une décentralisation des pouvoirs vers les régions en tenant compte de l'importance, de l'autonomie et de la capacité de chacune des régions.

L'État devrait se doter d'une politique de plein emploi et d'une politique de sécurité du revenu pour les plus démunis.

La place de la famille

De nombreux intervenants insistent sur le rôle primordial de la famille et soulignent la responsabilité collective de la nation québécoise de la supporter. La reconnaissance et la valorisation de la contribution des parents à notre devenir collectif est un autre élément à inclure dans le préambule.

La place des femmes

L'égalité des hommes et des femmes au niveau social, économique, juridique, politique et culturel est un autre sujet qui a fait l'objet d'un nombre important d'interventions. Cela suppose une représentation équitable des hommes et des femmes dans les institutions; l'équité salariale à l'emploi pour les femmes et les hommes et le droit des femmes à la sécurité et à l'intégrité.

La place des enfants et des personnes âgées

La place qui serait accordée aux enfants et aux personnes âgées dans un Québec souverain préoccupe nombre d'intervenants. Il faudrait accorder une chance égale à chaque enfant pour un milieu de vie sain, une éducation de qualité accessible et une situation économique décente qui permettraient l'épanouissement et la réalisation de chacun d'eux.

La protection des aînés par l'ensemble de la société dans le respect de leurs choix serait un autre principe à inscrire.

Les autres droits à respecter

Parmi les autres droits à respecter, ceux les plus mentionnés par les intervenants sont : le droit à un travail décent et humanisant pour tous, le droit à des services de santé et sociaux universels, accessibles et gratuits, le droit à la formation professionnelle adaptée aux réels besoins, le droit à un logement convenable à un prix abordable, le droit à la différence selon l'âge, le sexe, la religion ou la race, la liberté de presse et la liberté d'expression.

b. La souveraineté

Article 1 - Le Québec est un pays souverain

Interventions sur le sujet	Intervenants sur le sujet	Total des interventions	Total des intervenants	% des interventions	% des intervenants
353 interventions	207 intervenants	3310 interventions	604 intervenants	10,7% des interventions	34% des intervenants

Les opinions, propositions et questionnements recueillis sur cet article portent d'une part, sur les arguments pour ou contre la souveraineté et, d'autre part, sur la démarche sur la souveraineté et le type de débat qui devrait s'instaurer.

Une majorité d'intervenants se prononce en faveur de la souveraineté de façon inconditionnelle. Le reste se partage à peu près également entre les opposants et les indécis, ces derniers regroupant aussi ce qu'on pourrait appeler les souverainistes conditionnels. Par ailleurs, il est important de noter que la quasi-totalité des organismes, alléguant la diversité d'opinions de leurs membres, refusent de se prononcer sur cet article. L'un d'entre eux avait toutefois pris la précaution de questionner ses membres avant de livrer son opinion.

Les arguments pour la souveraineté

Une première série d'arguments en faveur de la souveraineté est en relation étroite avec le rejet du fédéralisme et à ce qu'il représente en termes identitaire, politique et socio-économique. Plusieurs intervenants, dont des fédéralistes déçus, font le constat que tout ayant été tenté,

mais en vain, pour renouveler un fédéralisme à la satisfaction du Québec, il faut se rendre à l'évidence qu'il n'y a pas d'autre issue que la souveraineté («*Le Canada a dit non et continue de dire non*»). Il faut donc sortir d'un fédéralisme qui porte en lui les germes d'un conflit érigé en système et qui *«impose une identité canadienne étouffante»*. Toutefois, l'argument de cette catégorie qui revient le plus fréquemment souligne les illusions de la rentabilité du fédéralisme et la nécessité de quitter un système au bord de la faillite, afin de sauvegarder pour le Québec des acquis que le Canada est en train d'abandonner.

Une deuxième série d'arguments en faveur de la souveraineté, de caractère plus positif, porte sur la *«maîtrise de sa destinée»*. Un très grand nombre d'intervenants insiste sur la capacité du Québec de se gouverner seul, à être maître chez lui («*Propriétaire plutôt que locataire*»). Il s'agit d'une question de fierté, une affaire de coeur et le destin normal d'un peuple qui ne veut pas être dirigé par la volonté des autres. Plusieurs immigrants d'origine européenne sont d'ailleurs étonnés que la souveraineté du Québec, qui leur semble aller de soi, fasse encore l'objet de tant de controverse chez les Québécois de souche. Un intervenant souligne que la démarche du Québec vers la souveraineté est aussi valable que le désir du Canada d'être indépendant des États-Unis et du Royaume Uni («*Le pays le plus puissant de la planète, les États-Unis, s'est un jour séparé de l'Angleterre*»). Un autre mentionne qu'il ne faut pas se laisser intimider par les discours économiques catastrophiques. Ceux qui les tiennent sont les mêmes que ceux qui vouaient à l'échec la nationalisation de l'électricité et l'émancipation économique des Québécois au début des années 60.

Enfin, une troisième série d'arguments en faveur de la souveraineté porte sur le «pourquoi». Un très grand nombre d'intervenants estiment que la souveraineté est un moyen indispensable pour l'avenir du Québec mais, précisément parce que c'est un moyen, ils veulent définir ce que serait la société future et exigent que cette définition soit préalable au référendum. C'est donc l'usage que l'on fera de la souveraineté qui intéresse cette large fraction des intervenants. L'un d'entre eux dit que *«la souveraineté est à une nation ce que la liberté est à une personne»*. La finalité de la souveraineté, ou *«projet de société»*, a déjà été abordée dans le préambule, sur le plan des grands paramètres et des principes, et le sera de façon plus détaillée dans les articles plus techniques de l'avant-projet de loi, notamment l'article sur la nouvelle constitution, ainsi qu'à propos des autres sujets reliés à l'avant-projet. Ce même groupe d'intervenants, même s'il vise la finalité de la souveraineté, n'en insiste pas moins sur les motifs de sa réalisation. La souveraineté permettrait d'éviter les duplications, donc de réduire les coûts, mais surtout de donner au seul gouvernement du Québec tous les outils indispensables au développement de la société sans devoir attendre la contribution d'un autre gouvernement n'ayant pas forcément les mêmes objectifs. La souveraineté, assortie d'accords économiques internationaux, est tout à fait en mesure de faire face à la mondialisation qui se répand rapidement, mais, à la différence des grands ensembles intégrés, est mieux capable de résister aux dangers d'homogénéisation grandissante des cultures. Le fait que le Québec soit la seule société francophone en Amérique ne peut que renforcer cet argument. La souveraineté est donc vitale pour défendre les intérêts de la société québécoise sur le plan international et parler d'égal à égal avec les autres nations.

Les arguments contre la souveraineté

Les opposants à la souveraineté qui, rappelons-le, sont minoritaires parmi les intervenants, développent leurs arguments autour de quatre thèmes d'importance quantitative sensiblement égale : l'incapacité; l'utopie; l'incertitude et la peur; l'inutilité.

Le Québec n'est pas capable d'affronter seul les défis à venir; sa dette publique et sa gestion déficiente le préparent mal à la souveraineté. Il vaut donc mieux concentrer ses efforts sur la saine administration.

Cette incapacité interne liée aux contraintes extérieures rendent le projet de souveraineté utopique. Les partisans se leurrent sur les lendemains de la souveraineté : les négociations seront difficiles sinon bloquées par le reste du Canada qui n'acceptera jamais cette décision et exercera des mesures de rétorsion.

La souveraineté conduit donc à l'incertitude dans les relations, notamment économiques, avec le reste du Canada mais aussi dans la vie quotidienne : pouvoir d'achat; qualité de vie; paix sociale... L'incertitude mène à la peur de se retrouver seul et abandonné (séparatisme), peur renforcée par l'impression que le projet gouvernemental est confus et cache la vérité. L'incertitude mène aussi à imaginer les conséquences possibles de la souveraineté : fuite des capitaux, des entreprises, des individus; incitation pour les anglophones et les autochtones de faire leur propre référendum pour s'annexer au Canada; amplification des divisions qui peut conduire à la violence.

Ceci mène au quatrième thème soit le caractère inutile voire nuisible de la souveraineté. Le Canada a bien servi les Canadiens français jusqu'à présent. Vouloir rendre le Canada responsable de nos malheurs est un aveu d'infériorité et le propre des gens faibles. Un anglo-québécois estime que la séparation serait moins une menace qu'une perte, coûterait cher et n'apporterait rien. Il est aussi préférable d'avoir deux gouvernements pour que l'un soit toujours prêt à défendre les intérêts de la population vis-à-vis de l'autre. La souveraineté est, enfin, loin des préoccupations des Québécois. La priorité, c'est l'économie, l'emploi, la façon d'exercer le pouvoir, le fonctionnement de la société... Nous retrouvons là les préoccupations des partisans de la souveraineté avec une perspective différente : pour ceux-ci la souveraineté est un préalable indispensable pour résoudre les problèmes et redéfinir la société alors que pour ceux-là, la souveraineté est soit inutile, car on peut résoudre ces problèmes dans le cadre actuel, soit nuisible, car elle détourne les efforts des vraies priorités. Plusieurs opposants estiment, d'ailleurs, que de toutes façons, même souverain, le Québec demeurera dépendant du Canada et des États-Unis.

Les indécis

Les opinions de ce groupe recourent celles développées par les deux précédents, les partisans et les opposants à la souveraineté, mais au lieu d'affirmer, ils questionnent car ils sont dans l'expectative. Certains, toutefois, se retranchent dans une forme de neutralité ne voyant pas en

quoi la souveraineté ou le statu quo pourrait modifier leur situation. C'est le cas, notamment, de certains jeunes préoccupés par leur endettement, par les perspectives bouchées et par les emplois précaires. D'autres voudraient, pour pouvoir trancher, avoir un bilan comptable des entrées et sorties de fonds du gouvernement fédéral vis-à-vis du Québec.

La majorité des indécis se recrute parmi ceux qui veulent donner une dernière chance d'obtenir l'égalité des peuples fondateurs dans le fédéralisme à défaut de quoi ils opteraient pour la souveraineté et ceux qui seraient en faveur de la souveraineté à la condition que l'on réponde à leurs préoccupations fort diverses et qui varient en fait à l'infini selon les perceptions et les intérêts des groupes et des individus : oui à la souveraineté si l'on peut faire mieux que le fédéralisme; oui, si on obtient un Québec de tolérance, d'égalité, de justice; non, si c'est seulement pour quelques dollars de plus et pour quelques pouvoirs supplémentaires; oui, si un Québec souverain saurait régler les problèmes de la société : le développement économique des régions; les droits des femmes; la diminution de la fiscalité; l'allègement de la bureaucratie; l'action positive à l'égard des groupes ethniques; etc...

Un indécis se demande enfin si la souveraineté n'est pas un moyen trop puissant pour régler la réelle dysfonction entre le Québec et le Canada et pour répondre au besoin de changement et à la quête d'autonomie qui animent beaucoup de Québécois.

La démarche vers la souveraineté

La démarche vers la souveraineté suscite des débats sur un certain nombre de sujets comme la légalité et la légitimité de la souveraineté; la façon de la promouvoir; la position du Québec après le référendum.

Un nombre significatif d'intervenants se prononce sur la légalité et la légitimité de la souveraineté soit pour les défendre soit, au contraire, pour les questionner ou les nier. Sur le plan juridique, les opposants se fondent sur l'absence du droit de sécession dans la constitution canadienne ou sur les conditions de la formule d'amendement de 1982 qui suppose donc l'acceptation de la souveraineté par une partie du Canada anglais; les partisans, eux, invoquent le droit international, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et parfois les propres critères du gouvernement fédéral pour la reconnaissance de nouveaux États étrangers. Sur le plan politique, la légitimité de la souveraineté est défendue soit de façon négative, par le constat que toutes les démarches et négociations en vue de satisfaire aux exigences du Québec sont demeurées vaines et que les recours sont épuisés, soit de façon positive, en affirmant la légitimité pour un peuple culturellement et socialement distinct de former un pays souverain alors qu'il répond déjà à tous les critères définissant ceux-ci.

La promotion de la souveraineté et les thèmes devant la sous-tendre intéressent un nombre non négligeable d'intervenants. Ceux-ci réclament du gouvernement une information plus large et plus précise parfois même des émissions de télévision à caractère pédagogique pour mieux expliquer la souveraineté. Il faut rallier à la souveraineté les indécis et ceux qui s'y opposent par

ignorance ou par peur. Un intervenant dit qu'il faut démontrer aux Anglais comment un Québec souverain serait plus prospère que le Canada qui se dirige vers la ruine. Un autre enjoint le gouvernement de définir avant le référendum une politique de défense qui rallierait à la souveraineté les militaires tiraillés entre la garantie de leur emploi et leur désir de servir le Québec. Quant aux thèmes, ils font appel soit à la raison, soit à la passion. Bien des citoyens sont venus spontanément au micro, lors des séances, pour demander que l'on fasse porter le débat plus sur le destin d'un peuple que sur d'illusoires garanties que réclament d'ailleurs un nombre non moins important d'intervenants. Il ne faut donc pas opposer les dimensions sociale et culturelle à la dimension économique ni en choisir une plutôt que l'autre. Un intervenant estime, en effet, que le culturel exerce un impact considérable sur l'économique, que le dynamisme culturel et un consensus sur des valeurs sociales authentiques sont les meilleures garanties d'une saine croissance économique.

La Commission n'a entendu personne vouloir que le Québec sorte affaibli du référendum, même si plusieurs manifestent leur fatigue voire leur écoeurement devant un débat constitutionnel qui s'éternise depuis 30 ans. Au contraire, nombreux sont les intervenants qui insistent sur la nécessité pour le Québec de sortir gagnant du référendum et d'éviter toute position de faiblesse même en cas de résultat négatif. Ils réclament donc une question qui puisse d'emblée rassembler le plus grand nombre de citoyens.

c. L'association économique

Article 2 : Le gouvernement est autorisé à conclure avec le gouvernement du Canada un accord consacrant le maintien d'une association économique entre le Québec et le Canada.

Un tel accord doit, avant d'être ratifié, être approuvé par l'Assemblée nationale.

Interventions sur le sujet	Intervenants sur le sujet	Total des interventions	Total des intervenants	% des interventions	% des intervenants
65 interventions	54 intervenants	3310 interventions	604 intervenants	2% des interventions	1% des intervenants

Un faible nombre d'intervenants se prononcent sur cet article, peut-être parce qu'il suscite relativement peu de controverse. Ceux qui le font insistent sur la nécessité vitale de cette association économique, condition sine qua non à la souveraineté dans le contexte mondial actuel. L'essentiel des interventions porte soit sur le pronostic de l'association économique soit sur son contenu.

Le débat sur le pronostic divise à nouveau les partisans et les opposants à la souveraineté. Les partisans font le pari que le Canada, en raison de la grande interdépendance avec le Québec, acceptera de négocier rapidement afin de ne pas déstabiliser son économie et sa monnaie. De plus, le statut de souveraineté donnerait au Québec une position de force dans les

négociations qui se feraient à deux plutôt qu'à dix. En revanche, les opposants à la souveraineté relèvent les risques de l'opération et recherchent des garanties de réalisation de l'association économique. Ils pensent que le gouvernement sous-estime la réaction émotive des partenaires canadiens et les délais de négociations qui seront beaucoup plus longs que prévu si l'on se fie aux débats constitutionnels antérieurs. Le Québec n'est pas en position de force puisqu'il est le partenaire le plus faible dans la négociation. On ne sait d'ailleurs pas qui fera face au Québec, le Canada n'étant plus le même.

Le débat conduit les intervenants à s'interroger sur les solutions de rechange en cas d'échec des négociations ou de proposition désavantageuse pour le Québec. Certains proposent dans une telle situation de se tourner vers les États-Unis, dont on adopterait la monnaie pour l'occasion, ou vers la France. D'autres suggèrent d'avoir une vision plus globale de l'association économique et de la considérer en relation avec l'article 9. Cette association pourrait donc inclure les États-Unis, le Mexique et les autres partenaires éventuels de l'ALENA, mais aussi les nations autochtones et les autres provinces canadiennes. Ce souci de bonification de l'association économique entraîne plusieurs intervenants à proposer une forme d'association politique, allant parfois jusqu'au parlement commun, greffée sur l'association économique et un lien avec l'article 6 portant sur la monnaie. Enfin, certains souhaitent que les éléments de négociations soient intégrés à l'article 2 tandis que d'autres demandent que l'approbation de l'association économique soit soumise à un référendum.

d. La nouvelle Constitution

Article 3 : Le gouvernement doit, conformément aux modalités prescrites par l'Assemblée nationale, pourvoir à l'élaboration d'un projet de constitution pour le Québec et à son adoption.

Cette constitution doit inclure une charte des droits et libertés de la personne. Elle doit garantir à la communauté anglophone la préservation de son identité et de ses institutions. Elle doit également reconnaître aux nations autochtones le droit de se gouverner sur des terres leur appartenant en propre. Cette garantie et cette reconnaissance s'exercent dans le respect de l'intégrité du territoire québécois.

La constitution prévoira la décentralisation de pouvoirs spécifiques aux instances locales et régionales ainsi que des ressources fiscales et financières adéquates pour leur exercice.

Interventions sur le sujet	Intervenants sur le sujet	Total des interventions	Total des intervenants	% des interventions	% des intervenants
134 interventions	82 intervenants	3310 interventions	604 intervenants	4 % des interventions	14 % des intervenants



La Constitution d'un pays renferme les textes fondamentaux qui définissent la forme du gouvernement d'un pays. On y retrouve aussi les règles juridiques qui déterminent les relations entre l'État, les différentes structures qui composent la société et les citoyens. Elle comprend les us et coutumes, les valeurs essentielles et la culture de la nation sur lesquelles sont fondées les institutions parlementaires, leur nature, leur rôle et leurs composantes ainsi que la vie individuelle et collective.

Lors des consultations, la grande majorité des intervenants manifeste et cela quel que soit les options politiques affirmées ou les questionnements, une certaine réticence vis-à-vis de la Constitution canadienne parce qu'elle ne reflète pas notre identité, elle n'émane pas des Québécois, les modifications des clauses fondamentales sont encore assujetties au Parlement britannique et elle établit un régime et des structures parlementaires ainsi que gouvernementales qui ne correspondent pas au développement sain et normal du peuple québécois.

A ce propos, les mémoires et les interventions verbales analysés témoignent d'une volonté de changement concernant la Constitution. Profitant de l'opportunité de pouvoir s'exprimer au cours de l'exercice démocratique des commissions, les gens se prononcent majoritairement sur ce qu'ils anticipent comme Constitution québécoise en ce qui a trait : aux institutions parlementaires et gouvernementales; aux mécanismes de rédaction et d'adoption de celle-ci; à la langue française; à la Charte des droits et libertés; aux valeurs de la société; à la place des anglophones, des autochtones et des communautés culturelles; à la décentralisation des pouvoirs vers les instances locales et régionales.

Les intervenants mentionnent fréquemment qu'après une victoire souverainiste, le gouvernement du Québec pourra instituer une commission parlementaire itinérante afin d'identifier les attentes et les besoins de toute la population. Ensuite, l'État met sur pied une Assemblée constituante composée, selon les propositions reçues, d'élus au suffrage universel et de représentants provenant de différents secteurs d'activité, assurant ainsi une rédaction de la Constitution par la population et pour la population sans référence politique partisane. Le mandat de l'Assemblée constituante serait de rédiger la Constitution québécoise, établir le régime politique et le système électoral, d'inclure les chartes nécessaires à la promotion, au maintien et à la protection des valeurs fondamentales ainsi que la redéfinition des liens avec le Canada. Néanmoins, il va de soi que les traités et les alliances internationales que le Québec signera avec d'autres pays n'ont pas à faire partie de la Constitution puisqu'ils relèvent du droit international.

Selon le souhait exprimé par les participants, la Constitution devrait être soumise à l'approbation de la population selon la Loi sur la consultation populaire et ensuite, adoptée par l'Assemblée nationale. De cette manière, le Québec se dotera d'une constitution un an après avoir accédé à la souveraineté. Par la suite, il incombera au gouvernement du Québec de s'assurer de la primauté des Lois du Québec sur les Lois fédérales et sur la Constitution du Canada et d'éviter tout vide juridique qui pourrait créer des tensions.

Les institutions

La Constitution du Québec doit affirmer dans un premier temps la souveraineté et les pouvoirs qui y sont reliés : voter ses lois, lever des impôts et de signer des traités. Elle doit préciser l'équilibre entre les pouvoirs exécutifs, législatifs, judiciaires et administratifs. Dans le cadre d'une république souhaitée par certains intervenants, on suggère même que des institutions parlementaires et judiciaires soient indépendantes du pouvoir exécutif.

Nos traditions parlementaires s'inspirent du régime britannique. Malgré le maintien de cette structure, certains intervenants sont d'avis que des changements soient opérés permettant ainsi de se dissocier du parlementarisme britannique, d'avoir un système davantage à l'image de la culture québécoise et de permettre une plus grande efficacité. Ceux-ci verraient d'un très bon oeil la disparition de la solidarité ministérielle et de la ligne de parti que doivent respecter les députés et ce, du fait qu'ils représentent la population qui les a mandatés et qu'ils devraient posséder une plus grande liberté d'expression.

Les propositions les plus fréquemment faites portent sur : une république avec un chef d'État, le Président, et un chef de gouvernement, le Premier Ministre, chacun élu pour deux mandats de cinq ans maximum; le Président de l'Assemblée nationale en raison de la neutralité de ses fonctions doit être indépendant des partis; une redéfinition des rôles respectifs des députés et des membres du gouvernement, d'aucuns songent même à un code de déontologie; l'instauration d'une Cour Suprême. La dernière proposition envisage l'implantation d'une Chambre ou d'un Conseil des régions ou encore, une redéfinition de l'Assemblée nationale en fonction des régions et cela, quel que soit le résultat du référendum. Cette suggestion s'apparente à la vision que partagent les intervenants sur la décentralisation des pouvoirs aux instances locales et régionales.

Nombre d'intervenants s'intéressent à la réforme électorale et préconisent la mise en place d'un mode de scrutin à la représentation proportionnelle pour renforcer le caractère démocratique des institutions parlementaires. Les modalités de cette représentation proportionnelle devraient permettre la représentation de tous les partis politiques reconnus sans toutefois menacer l'équilibre du gouvernement. Certains insistent sur le recours à la consultation populaire pour tout amendement à la Constitution. D'autres réclament l'émission d'une carte d'électeur.

La langue française et la culture québécoise

La langue française est une préoccupation fréquente chez les intervenants. Elle représente notre principale spécificité sur ce continent majoritairement anglophone. Elle suscite depuis longtemps des débats avec les Canadiens surtout depuis une trentaine d'années avec la montée du nationalisme. La réussite des Québécois francophones dans plusieurs domaines et la menace de l'anglicisation amènent la majorité des intervenants à demander que le français soit reconnu comme la seule langue officielle du Québec et que cette règle soit intégrée dans la Constitution. Bien que n'étant pas réfractaires à la culture américaine, ils sont persuadés qu'il faut renforcer les éléments de notre culture. La langue française est à la base de cette façon spécifique de penser, d'agir et de sentir les choses. Sa qualité doit donc être améliorée lors de l'apprentissage

et, à ce sujet, certains font référence au passé. Le français doit être protégé par l'Office de la langue française et la Commission de protection de la langue française qui doivent aussi veiller à son rayonnement au Québec et à l'extérieur.

La majorité des intervenants sur le sujet estime que les principes guidant la protection, l'amélioration et l'essor de la langue française doivent être constitutionnalisés. Certains ajoutent leur souhait que les communautés anglophones et autochtones soient reconnues comme des sociétés distinctes et par extension, l'usage de leurs langues et idiomes (autochtones) soit permis selon les modalités prévues par la loi sur les langues. En ce qui a trait aux membres des communautés culturelles, l'ensemble des intervenants, y compris les néo-québécois favorisent une intégration par le biais de l'éducation et du travail en français. En revanche, quelques intervenants émettent des réserves quant aux droits spécifiques à accorder aux minorités anglophones et autochtones, ceci correspondant à les «ghettoïser», à les exclure du pays à construire. Il faudrait éviter qu'un Québec souverain soit confronté aux mêmes problèmes que ceux vécus aujourd'hui dans le cadre fédéral actuel.

La charte des droits et libertés

Interventions sur le sujet	Intervenants sur le sujet	Total des interventions	Total des intervenants	% des interventions	% des intervenants
62 interventions	43 intervenants	3310 interventions	604 intervenants	2% des interventions	7% des intervenants

Les intervenants ont exprimé dans le préambule les valeurs qu'ils estiment devoir servir de base à notre société : c'est d'ailleurs la raison qui les motive à vouloir qu'elles soient partie intégrante de la Constitution. A cet effet, on propose : une charte de l'environnement, de la culture, mais aussi des devoirs et responsabilités contrebalançant ainsi les droits et libertés déjà reconnus. On veut conserver des droits, on en ajoute même; mais on veut aussi s'impliquer, être responsable des actions que l'on pose. Précisons que les gens n'aiment pas être menacés ou que leurs valeurs le soient par des personnes qui se protègent sous le parapluie de la Charte des droits et libertés. Aussi doit-on inscrire dans la Constitution, selon certains intervenants, que les individus, les médias, les institutions soient imputables de leurs actions.

En bref, les intervenants espèrent que le cadre juridique de la Constitution favorisera un équilibre entre les droits et les devoirs afin de vivre dans une société démocratique, juste et équitable pour tous.

La communauté anglophone

Interventions sur le sujet	Intervenants sur le sujet	Total des interventions	Total des intervenants	% des interventions	% des intervenants
26 interventions	20 intervenants	3310 interventions	604 intervenants	1% des interventions	3% des intervenants

Certains intervenants estiment que la souveraineté ne doit pas être interprétée comme un rejet de la communauté anglophone. Il est important de rassurer les Québécois de langue anglaise, sur la volonté de bâtir le Québec avec eux en garantissant leurs droits, en leur donnant les moyens d'assurer le développement de leur langue et de leur culture, en garantissant la reconnaissance de leurs acquis historiques et de leurs institutions. A ce propos, la Constitution devra mentionner les droits de la communauté anglophone qui seront protégés.

Certains intervenants (30 % environ) sont d'avis quant à eux que les anglophones devront comprendre qu'ils sont une minorité et qu'ils doivent de plus en plus évoluer dans la langue de la majorité francophone sans toutefois renoncer à leur langue et à leur culture. Un intervenant propose une entente de réciprocité avec le Canada afin de protéger les minorités anglophones du Québec et, au Canada, les minorités francophones. A ce sujet, un autre intervenant suggère que les droits des deux minorités soient proportionnels entre les deux pays. Un dernier estime que les institutions publiques anglophones, recevant des subventions gouvernementales du Québec, doivent servir leurs clients en français ou dans une autre langue sur demande.

Les nations autochtones

Interventions sur le sujet	Intervenants sur le sujet	Total des interventions	Total des intervenants	% des interventions	% des intervenants
94 interventions	58 intervenants	3310 interventions	604 intervenants	3% des interventions	10% des intervenants

La question est délicate et complexe et contient pour la plupart des citoyens beaucoup de points obscurs qui ne les rassurent pas. Néanmoins, 58 intervenants ont tenu à exprimer leurs idées sur le sujet et la plupart pensent qu'il est moralement impossible d'exercer le droit à l'autodétermination sans reconnaître aux autochtones le droit de se gouverner ou de s'administrer eux-mêmes. Une minorité d'intervenants remettent en question le principe selon lequel l'ethnie des citoyens détermine leurs droits, privilèges et obligations, surtout lorsque l'origine ethnique de certains membres est discutable. Ils remettent aussi en question l'approche compensatoire qui serait faite aux autochtones en guise de réparation, notamment en matière territoriale. La majorité qualifie de «*largesse injustifiée*» les services dont bénéficient les Amérindiens tout en étant soustraits, eux-mêmes, aux impôts et aux taxes. Si les citoyens autochtones doivent, un jour, avoir des

gouvernements autonomes, ils devront payer pour ces gouvernements de même que pour les services qu'ils reçoivent du gouvernement québécois.

La majorité des intervenants, tout en voulant s'assurer de l'intégrité du territoire, appuie toute entente qui donnerait l'autonomie gouvernementale aux nations amérindiennes dans la mesure où celles-ci garantiraient leur épanouissement sans empêcher celui de la population majoritaire. Pour en arriver à cela, une intervenante affirme qu'il faut abandonner la vision classique des relations avec les autochtones qui mène nulle part car les autochtones ont une conception de la propriété différente de celle des non autochtones. Malgré tout, ce nouveau contrat social ne pourra faire abstraction des revendications traditionnelles des communautés autochtones, notamment quant à leurs droits ancestraux, leurs revendications territoriales et leur volonté de se gouverner. Toutefois, il faudra évaluer l'impact juridique des traités signés entre la Couronne fédérale et les Premières nations.

La Constitution québécoise doit reconnaître aux autochtones le droit de se gouverner dans les municipalités dont le territoire serait la propriété collective de la nation, tout en maintenant la libre circulation des biens et des personnes. Deux intervenants estiment que l'on devrait mettre en place des mécanismes favorisant la participation des nations autochtones à l'Assemblée nationale avec un nombre statutaire de sièges.

Les Premières nations devraient se voir confier les responsabilités ou un droit de regard dans les questions relatives à l'exploitation des ressources naturelles, la protection de l'environnement, l'aménagement et la protection du territoire. Un amérindien huron wendat propose à cet effet : une délégation de pouvoirs pour cogérer l'exploitation des ressources, un partage équitable des revenus sur les territoires, la reconnaissance et la protection des territoires de trappe et des droits inhérents individuels, sociaux et culturels et la gratuité d'accès à la forêt québécoise. Toujours selon cet intervenant, l'argent ne règlera pas tous les problèmes des autochtones. Ce qu'il faut, c'est revaloriser et dynamiser les individus grâce au partenariat et à la cogestion des ressources naturelles.

Cependant, certains s'interrogent encore : comment la souveraineté autochtone peut-elle être conciliable avec l'intégrité du territoire québécois? Existe-t-il des garanties concernant le fait que les nations autochtones ne se sépareront pas du Québec après l'accession à la souveraineté? Quel est le bien-fondé de l'argument des autochtones voulant que les obligations de fiduciaire du Fédéral à leur égard ne puissent être transférées au Québec?

La décentralisation des pouvoirs aux instances locales et régionales

Interventions sur le sujet	Intervenants sur le sujet	Total des interventions	Total des intervenants	% des interventions	% des intervenants
262 interventions	85 intervenants	3310 interventions	604 intervenants	8% des interventions	2,5% des intervenants

Pour la plupart des intervenants, l'occasion se présente de faire renaître, là où il est attaqué, le dynamisme des régions, élément moteur de la société québécoise. C'est dans le respect et la mise en valeur de ses particularités régionales que le Québec saura trouver la vitalité nécessaire à l'épanouissement de son peuple. Aussi faut-il repenser le développement régional pour qu'il se réalise au profit de la population. Les modèles actuels de développement régional sont en réalité des exercices de centralisation qui imposent aux régions une vision urbaine du développement et minent ainsi le dynamisme régional. Les instances régionales seraient donc les mieux placées pour discerner les besoins de la population et pour y apporter satisfaction.

La volonté de décentralisation de pouvoirs spécifiques aux instances locales et régionales ne doit pas constituer un vœu pieux mais doit procéder d'une véritable volonté politique. Elle doit permettre la recherche de la qualité et de l'efficacité. Quel que soit le résultat du référendum, il demeurera essentiel de continuer à travailler à la réorganisation de notre société. A cet égard, il est nécessaire pour toutes les régions du Québec que la répartition des richesses se fasse équitablement et qu'il n'y ait pas de litige comme nous en voyons présentement au Canada.

La décentralisation a été, sans nul doute, l'un des sujets les plus abordés et commentés au cours des séances de la Commission. Le constat d'échec de la centralisation encourage les gens des régions à vouloir développer et maximiser leurs ressources matérielles et humaines. Par conséquent, certains organismes entrevoient d'augmenter leurs responsabilités et leurs pouvoirs; c'est ainsi qu'une concurrence a pu voir le jour entre les municipalités régionales de comté (MRC) et les commissions scolaires. D'ailleurs, ces dernières ont clairement manifesté leurs craintes à ce sujet.

Pour plusieurs intervenants, la décentralisation des pouvoirs spécifiques dévolus aux instances locales et régionales ainsi que les ressources nécessaires à leur exercice doivent être définies, en collaboration avec les partenaires sociaux. Le rapprochement du niveau décisionnel près du citoyen produit un sentiment d'appartenance plus grand et permet une intervention plus humaine et mieux adaptée aux réalités quotidiennes. L'implication des populations locales va aussi engendrer un choix plus éclairé des services à développer en conformité avec les ressources disponibles. Enfin, la décentralisation doit s'adapter au rythme de développement des différentes régions, quelle que soit leur taille, afin que chacune puisse en retirer le maximum de ce processus.

La première démarche pour une plus grande autonomie au Québec, après avoir procédé à la décentralisation du fédéral, c'est de décentraliser ici même dans nos régions. Mais décentraliser en tenant compte de la personnalité des régions et des besoins diversifiés de la population. Il y a deux aspects des témoignages qui ressortent un peu plus que les autres : le respect de la culture locale et régionale ainsi que la nécessité d'avoir des fonds, un pouvoir fiscal et de réintroduire la péréquation afin de procéder concrètement au développement. Cependant, avant de créer de nouvelles structures, les intervenants ont fait valoir qu'il faut s'interroger sur la pertinence et la viabilité des structures existantes.

En priorité, il faut remettre en question les chevauchements et les conflits de compétences, les dédoublements de services, le gaspillage des ressources financières et humaines, de temps et d'énergie. Il est impératif de repositionner nos priorités. Pour agir en ce sens, nous devons redécouvrir ce que représente une dépense collective et d'évaluer ce que nous sommes prêts à payer ensemble et pourquoi?

Les régions doivent offrir, selon les dires de la majorité des intervenants, un avenir intéressant aux jeunes pour continuer de bénéficier de leur dynamisme et de leur potentiel. La jeunesse qui fuit une région est un véritable drame pour la population et le développement régional.

e. Le territoire

Article 4. Le Québec conserve les frontières qui sont les siennes au sein de la Confédération canadienne au moment de l'entrée en vigueur de l'article 1. Il exerce ses compétences sur les zones maritimes et les territoires adjacents à ses côtés selon les modalités et dans les conditions prévues par les règles du droit international

Territoire (généralités)

Interventions sur le sujet	Intervenants sur le sujet	Total des interventions	Total des intervenants	% des interventions	% des intervenants
18 interventions	16 intervenants	3310 interventions	604 intervenants	.5% des interventions	3% des intervenants

Note : Ce tableau ne recense que les données d'ordre général; celles portant sur des considérations particulières apparaissent plus loin dans des tableaux spécifiques

Intégrité du territoire

Interventions sur le sujet	Intervenants sur le sujet	Total des interventions	Total des intervenants	% des interventions	% des intervenants
19 interventions	16 intervenants	3310 interventions	604 intervenants	1% des interventions	3% des intervenants

Zones maritimes et territoires adjacents aux côtes québécoises

Interventions sur le sujet	Intervenants sur le sujet	Total des interventions	Total des intervenants	% des interventions	% des intervenants
9 interventions	6 intervenants	3310 interventions	604 intervenants	.3% des interventions	1% des intervenants

L'article concernant les frontières du Québec n'a pas été très souvent abordé. En général, les interventions confirment la nécessité pour le Québec de conserver ses limites actuelles cependant, alors que certains s'appuient sur le droit international et la succession d'État pour préserver cette intégrité, d'autres entendent des négociations plutôt ardues pour obtenir le consentement du Canada à cette définition.

Les autres préoccupations mentionnées portent sur le Labrador, les nations autochtones et les zones maritimes. S'appuyant sur la délimitation de la province de Québec lors de son entrée dans la confédération canadienne, quelques intervenants considèrent justifié de récupérer le territoire du Labrador. On revendique même d'intégrer les îles et presqu'îles du nord du Québec jusqu'au pôle nord. Au sujet des nations autochtones, on questionne leur respect de l'intégrité du territoire québécois en rappelant leurs revendications territoriales qui s'étendent parfois sur une proportion de 65 % du Québec. En ce qui a trait aux zones maritimes et aux territoires adjacents aux côtes québécoises, on souligne la nécessité de prendre en charge les responsabilités maritimes et la gestion des ressources qu'on y retrouve. On soumet l'idée que le fleuve Saint-Laurent fasse l'objet d'une politique basée sur le développement durable.

Par ailleurs, la référence à la Confédération canadienne a soulevé quelques critiques, précisant que le Canada actuel n'est pas une confédération d'états souverains mais une fédération, et que le texte devrait être modifié en conséquence.

f. La citoyenneté

Article 5. Est citoyen québécois toute personne qui détient la citoyenneté canadienne et qui est domiciliée au Québec au moment de l'entrée en vigueur de l'article 1.

Est également citoyen québécois toute personne qui, après l'entrée en vigueur de l'article 1, est née au Québec ou est née à l'étranger d'un père ou d'une mère détenant la citoyenneté québécoise.

La citoyenneté québécoise peut aussi s'acquérir suivant les modalités déterminées par l'Assemblée nationale.

La citoyenneté québécoise peut être cumulée avec celle du Canada ou de tout autres pays.

Citoyenneté (généralités)

Interventions sur le sujet	Intervenants sur le sujet	Total des interventions	Total des intervenants	% des interventions	% des intervenants
30 interventions	23 intervenants	3310 interventions	604 intervenants	1 % des interventions	4 % des intervenants

Note : Ce tableau ne recense que les données d'ordre général; celles portant sur des considérations particulières apparaissent plus loin dans des tableaux spécifiques

Reconnaissance

Interventions sur le sujet	Intervenants sur le sujet	Total des interventions	Total des intervenants	% des interventions	% des intervenants
15 interventions	13 intervenants	3310 interventions	604 intervenants	.5% des interventions	2% des intervenants

Attribution de la citoyenneté québécoise

Interventions sur le sujet	Intervenants sur le sujet	Total des interventions	Total des intervenants	% des interventions	% des intervenants
7 interventions	7 intervenants	3310 interventions	604 intervenants	.2% des interventions	1% des intervenants

Double citoyenneté

Interventions sur le sujet	Intervenants sur le sujet	Total des interventions	Total des intervenants	% des interventions	% des intervenants
13 interventions	11 intervenants	3310 interventions	604 intervenants	.4% des interventions	2% des intervenants

Le sujet de la citoyenneté, outre l'allusion faite par quelques intervenants qu'il ne fallait pas comparer la volonté de souveraineté à un processus d'épuration ethnique, a surtout soulevé des interrogations.

Tout d'abord, la problématique des personnes nées au Québec mais qui, au moment de l'entrée en vigueur de l'article 1, ne seront pas domiciliées au Québec. Ces gens qui tiennent à leurs origines québécoises auront-ils droit à la citoyenneté québécoise ? Et les enfants nés au Québec de parents n'ayant pas la citoyenneté québécoise ? On se questionne également sur le choix laissé aux individus éligibles qui ne souhaitent pas, par conviction ou ressentiment, adopter la citoyenneté québécoise. Auront-ils la possibilité de l'accepter ou de la refuser ? On propose même d'offrir à tout citoyen désirant quitter le Québec une compensation financière.

En ce qui concerne les immigrants et leur certificat de citoyenneté, on s'interroge sur les prescriptions qui seront déterminées et des suggestions sont faites pour la période d'approbation. De plus, bien que réceptifs à l'ouverture du nouveau pays aux cultures étrangères, certains intervenants précisent l'importance de voir ces gens adopter nos valeurs et se familiariser avec notre langue.

Autre objet d'interventions, l'ambiguïté entourant l'émission automatique d'un passeport canadien aux résidents d'un pays souverain qui n'est plus une composante du Canada. En effet, la légalité de cette affirmation est questionnée et on souligne qu'«il appartient au Canada de déterminer qui sera citoyen canadien».

Finalement, plusieurs participants soulèvent la composition grammaticale du libellé de l'article 5 et demandent qu'il soit modifié afin d'accorder les mots «citoyen québécois» avec «toute personne» pour qu'il se lise ainsi : «... est citoyenne québécoise toute personne ...».

g. La monnaie

Article 6. La monnaie qui a cours légal au Québec demeure le dollar canadien

Interventions sur le sujet	Intervenants sur le sujet	Total des interventions	Total des intervenants	% des interventions	% des intervenants
69 interventions	60 intervenants	3310 interventions	604 intervenants	2% des interventions	10% des intervenants

En ce qui concerne le type de monnaie qui devrait avoir cours légal dans un Québec souverain, il se dégage une option majoritaire favorable à l'utilisation du dollar canadien que l'on dit être la solution la plus indiquée pour une transition harmonieuse. Cependant, le contrôle de cette monnaie demeure un sujet d'inquiétude. On mentionne alors qu'il faudra prévoir une participation du Québec à l'élaboration et à l'application de la politique entourant cette monnaie.

D'autres propositions ont été avancées, notamment celle de l'adoption de la devise américaine qui selon les répondants, nous permettrait de mieux s'intégrer à l'économie nord-américaine en assurant un équilibre économique entre les partenaires de l'ALÉNA. Ce geste pourrait même influencer le reste du Canada relativement à la généralisation de l'utilisation de cette devise.

On suggère également l'adoption d'une monnaie québécoise afin de ne pas être soumis à la politique monétaire canadienne. On mentionne à cet effet qu'une monnaie propre et une banque centrale nous permettraient d'avoir accès à un levier économique essentiel pour contrôler nos taux d'intérêt et nos stratégies d'exportation.

h. Les traités

Article 7. Le Québec assume les obligations et jouit des droits contenus dans les traités auxquels le Canada est partie et dans les conventions internationales auxquelles le Canada a adhéré, conformément aux règles du droit international

Interventions sur le sujet	Intervenants sur le sujet	Total des interventions	Total des intervenants	% des interventions	% des intervenants
16 interventions	16 intervenants	3310 interventions	604 intervenants	.5% des interventions	2% des intervenants

En ce qui concerne le rôle du Québec à l'égard des traités et des conventions internationales auxquels participent le Canada, les quelques commentaires exprimés sont à l'effet d'une part, que le Québec devra statuer sur la valeur et l'intérêt qu'il retirerait de son adhésion à ces organisations, et d'autre part, qu'il faudra demander aux autres pays participants s'il peut effectivement adhérer à ces ententes signées par le Canada.

i. Les alliances internationales

Article 8. Le gouvernement est autorisé à demander l'admission du Québec au sein de l'Organisation des Nations-Unies et des autres organismes internationaux

Article 9. Le Québec prend les mesures requise pour rester membre notamment du Commonwealth, de la Francophonie, de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD), de l'Accord de libre-échange nord-américain et de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

Alliances internationales (généralités)

Interventions sur le sujet	Intervenants sur le sujet	Total des interventions	Total des intervenants	% des interventions	% des intervenants
29 interventions	24 intervenants	3310 interventions	604 intervenants	1 % des interventions	4 % des intervenants

ONU et organisations internationales

Interventions sur le sujet	Intervenants sur le sujet	Total des interventions	Total des intervenants	% des interventions	% des intervenants
11 interventions	10 intervenants	3310 interventions	604 intervenants	.3 % des interventions	2 % des intervenants

Commonwealth, Francophonie, OTAN

Interventions sur le sujet	Intervenants sur le sujet	Total des interventions	Total des intervenants	% des interventions	% des intervenants
46 interventions	43 intervenants	3310 interventions	604 intervenants	1 % des interventions	7 % des intervenants

Autres (Alliances internationales)

Interventions sur le sujet	Intervenants sur le sujet	Total des interventions	Total des intervenants	% des interventions	% des intervenants
29 interventions	24 intervenants	3310 interventions	604 intervenants	1 % des interventions	4 % des intervenants

La remarque faite à propos des traités concernant la pertinence de notre adhésion et le point de vue des pays membres (cf. article 7) vise aussi les alliances internationales. L'adhésion du Québec à l'O.N.U., au GATT et à la Francophonie est fortement privilégiée. Il se dégage toutefois une attitude négative face à notre participation au Commonwealth, à l'OTAN et à NORAD. Au Commonwealth parce qu'il serait particulier que les Québécois prêtent allégeance à la Couronne britannique. De plus, il s'agit d'une association de pays dont la population est en majorité anglophone. Quant à l'OTAN et à NORAD, les répondants prônent souvent le pacifisme et le respect des cultures, aussi, ils demandent que le Québec élabore des règles précises pour maintenir ce climat avant d'intégrer les rangs de ces organisations de défense.

Au regard de l'ALÉNA, bien que la majorité considère notre participation comme indispensable, plusieurs inquiétudes sont manifestées concernant les futures conditions qui pourraient nous être imposées dans le cadre d'une renégociation de l'accord de libre échange.

De façon générale, on demande que les mécanismes d'accession, les conditions à prévoir et les conséquences juridiques et économiques de toutes ces alliances soient exposées avant le référendum, et que l'on s'assure qu'elles ne soient pas des gouffres financiers. Certains intervenants ont même proposé que des référendums soient tenus pour chacune de ces alliances. De plus, on considère que toutes formes de participation devrait s'appuyer ou se fonder sur la recherche de la paix, le développement de la démocratie et le respect des droits humains. On privilégie la création d'une Agence québécoise de développement et de coopération internationale laquelle aurait également l'avantage de donner un rôle important aux citoyens du Québec originaires de pays en voie de développement.

j. La continuité des lois

Article 10. Les lois adoptées par le Parlement du Canada qui s'appliquent au Québec au moment de l'entrée en vigueur de l'article 1, de même que les règlements qui en découlent, restent en vigueur jusqu'à ce qu'elles soient modifiées ou abrogées par l'Assemblée nationale

Continuité des lois (généralités)

Interventions sur le sujet	Intervenants sur le sujet	Total des interventions	Total des intervenants	% des interventions	% des intervenants
6 interventions	6 intervenants	3310 interventions	604 intervenants	.2% des interventions	1% des intervenants

Note : Ce tableau ne recense que les données d'ordre général; celles portant sur des considérations particulières apparaissant plus loin dans des tableaux spécifiques

Continuité des lois et règlements fédéraux

Interventions sur le sujet	Intervenants sur le sujet	Total des interventions	Total des intervenants	% des interventions	% des intervenants
15 interventions	15 intervenants	3310 interventions	604 intervenants	.5% des interventions	2% des intervenants

Plusieurs interrogations des intervenants démontrent que le contenu de cet article laisse place à interprétation. Les intervenants proposent des libellés qui éviteraient l'absence de vide juridique, ils indiquent la nécessité pour le Québec d'adopter ses propres lois et règlements et finalement, ils questionnent la légalité d'emprunter les lois d'un autre pays sans son consentement. Ces interventions révèlent que la notion d'intérim n'a pas toujours été comprise par le public et également, que la prise en charge de l'administration des lois et règlements fédéraux passe sous l'autorité du Québec.

Les participants n'ont pas bien intégré que le Québec récupérerait l'encadrement fédéral de façon temporaire, le temps qui lui sera nécessaire pour étudier, modifier ou abroger le contenu de cette législation en provenance d'un autre gouvernement.

Pensions et suppléments du revenu

Article 11. Les pensions et suppléments payables aux personnes âgées continuent d'être payés par le gouvernement suivant les mêmes barèmes et conditions. Les permis, licences et autorisations qui ont été remis restent en vigueur jusqu'à leur terme

Pensions et suppléments du revenu

Interventions sur le sujet	Intervenants sur le sujet	Total des interventions	Total des intervenants	% des interventions	% des intervenants
25 interventions	18 intervenants	3310 interventions	604 intervenants	1% des interventions	3% des intervenants

Permis, licences et autorisations

Interventions sur le sujet	Intervenants sur le sujet	Total des interventions	Total des intervenants	% des interventions	% des intervenants
4 interventions	4 intervenants	3310 interventions	604 intervenants	.1% des interventions	.7% des intervenants

En ce qui a trait aux pensions et suppléments payables aux personnes âgées, deux préoccupations sont particulièrement présentes. Tout d'abord, on s'interroge sur la provenance des fonds nécessaires pour assurer le maintien des conditions actuelles tout en soulignant l'obligation de les conserver intégralement, sinon de les améliorer. D'autre part, on indique qu'il est injustifié de garantir le maintien de leurs conditions à une partie seulement de la population alors que les personnes pensionnées de l'armée ou les immigrants n'ont pas les mêmes considérations.

Autorité judiciaire

Article 12. Les tribunaux de juridiction civile ou criminelle continuent d'exister et leurs juges sont confirmés dans leur poste et conservent leur autorité. Les causes en instance peuvent être poursuivies jusqu'à jugement. Toutefois, la Cour d'Appel du Québec devient le tribunal de dernière instance jusqu'à l'institution d'une Cour Suprême par la nouvelle constitution prévue à l'article 3.

Les juges de la Cour Fédérale et de la Cour Suprême du Canada en provenance du Barreau du Québec deviennent, s'ils en expriment le désir, respectivement juges de la Cour Supérieure et de la Cour d'Appel du Québec.

Interventions sur le sujet	Intervenants sur le sujet	Total des interventions	Total des intervenants	% des interventions	% des intervenants
10 interventions	9 intervenants	3310 interventions	604 intervenants	.3% des interventions	1.5% des intervenants

L'autorité judiciaire a été un sujet très peu abordé. Les éléments soulevés concernent le traitement supérieur des juges fédéraux, la parité hommes-femmes à tous les niveaux et les futurs bénéficiaires du pouvoir de nomination.

Gestion du transfert des lois canadiennes

Article 13. Le gouvernement peut, en respectant les modalités prévues par la loi, nommer les personnes requises et prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter l'application des lois canadiennes qui continuent de s'appliquer au Québec en vertu de l'article 10. Les sommes requises pour l'application de ces lois sont prises à même le fonds consolidé du revenu.

Dans les nominations prévues au présent article, le gouvernement doit donner priorité aux fonctionnaires et autres employés du gouvernement du Canada ou de ses agences et organismes qui résident au Québec.

Interventions sur le sujet	Intervenants sur le sujet	Total des interventions	Total des intervenants	% des interventions	% des intervenants
40 interventions	24 intervenants	3310 interventions	604 intervenants	1 % des interventions	4 % des intervenants

Pour sa part, la gestion du transfert des lois canadiennes a été abordée à plusieurs reprises, notamment à l'égard de l'engagement des fonctionnaires fédéraux. On se questionne sur la promesse d'assainissement des finances publiques par un dédoublement des fonctions assumées par les deux paliers de gouvernement et le maintien en poste de tous ces fonctionnaires. Par ailleurs, alors que certains réclament une modification au libellé pour y voir intégrer une obligation d'engagement de la part du gouvernement du Québec au lieu d'une simple priorité, d'autres considèrent inéquitable cette prescription envers les chômeurs ainsi qu'envers les fonctionnaires québécois.

Les autres préoccupations portent sur le sort des Québécois engagés dans les Forces armées canadiennes et sur celui des fonctionnaires fédéraux travaillant pour le Québec mais qui n'y résident pas. Il est également précisé que le gouvernement du Québec devra se pencher sur l'application des différentes lois et ententes concernées par cette intégration avant d'entreprendre sa mise en oeuvre.

Continuité des lois, règlements et conventions du Québec

Article 14. Jusqu'à ce que la nouvelle constitution prévue à l'article 3 entre en vigueur, les lois, règles et conventions qui régissent la constitution interne du Québec et l'accès aux écoles anglaises restent en vigueur.

Continuité des lois, règlements et conventions du Québec

Interventions sur le sujet	Intervenants sur le sujet	Total des interventions	Total des intervenants	% des interventions	% des intervenants
3 interventions	3 intervenants	3310 interventions	604 intervenants	.1 % des interventions	.5 % des intervenants

Accès aux écoles anglaises

Interventions sur le sujet	Intervenants sur le sujet	Total des interventions	Total des intervenants	% des interventions	% des intervenants
4 interventions	4 intervenants	3310 interventions	604 intervenants	.1% des interventions	1% des intervenants

Peu de commentaires ont été reçus à l'égard de cet article. Ils se résument dans un message au gouvernement à l'effet de maintenir temporairement, jusqu'à l'adoption de la nouvelle constitution, l'application de l'article 73 de la Charte de la langue française qui définit les critères d'admissibilité à l'école anglaise. Cependant, l'Assemblée Nationale devra ultérieurement revoir ces conditions.

k. Le partage des biens et des dettes

Article 15. Le gouvernement peut conclure avec le gouvernement du Canada tout accord relatif au partage des biens et des dettes appartenant au Canada et à toute autre matière susceptible de faciliter l'application de la présente loi

Interventions sur le sujet	Intervenants sur le sujet	Total des interventions	Total des intervenants	% des interventions	% des intervenants
73 interventions	57 intervenants	3310 interventions	604 intervenants	2% des interventions	9% des intervenants

La dette du Canada suscite beaucoup d'interrogations quant à la façon de déterminer la proportion à rembourser (entre 18 % et 25 %), au statut du Québec qui deviendra le pays industrialisé le plus endetté, aux faibles possibilités d'emprunt qui sera notre réalité et à la période transitoire de négociation. Ces inquiétudes s'appuient sur l'absence d'une clause régissant une éventuelle sécession dans la Confédération canadienne.

Les remarques démontrent parfois ce que d'autres répondants expriment de façon claire soit le fait que plusieurs citoyens n'ont pas réalisé que nous supportons déjà la dette fédérale et ses intérêts dans la mesure où nous contribuons aux recettes fiscales du gouvernement fédéral. Ils ont l'impression qu'un nouveau débit devra être supporté par les contribuables.

Par ailleurs, les avis sont partagés quant à l'obligation du Québec de participer au financement de cette dette. On rappelle qu'en 1840 le Québec a hérité de la facture du Haut-Canada qu'il a dû rembourser sans en retirer d'avantages. On souligne également le rapatriement de la constitution en 1982 que le Québec n'a pas signé et qui marque le début des «folies administratives» qui ont causé l'inflation de la dette nationale. S'appuyant sur ces faits historiques, plusieurs refusent les déboursés éventuels qui risquent de mettre en péril la prospérité et la stabilité économique de notre pays.

Quant au partage des actifs, les questions sont liées à la possibilité qu'un coût de rachat nous soit imposé pour avoir l'usage des infrastructures fédérales tels les bâtiments, les parcs nationaux, les ports et aéroports situés au Québec.

Ainsi, on admet que le partage des biens et des dettes devra faire l'objet de négociations difficiles et fort complexes dont la durée peut s'étendre sur plusieurs années. Toutefois, il est maintes fois précisé qu'il demeure nécessaire que soient établis des contrôles rigoureux sur les dépenses afin de réduire et finalement, éliminer le déficit dans les plus courts délais.

I. L'entrée en vigueur de la Loi sur la souveraineté du Québec

Article 16. La présente loi entre en vigueur un an après son approbation par référendum, à moins que l'Assemblée nationale ne fixe un date antérieure.

Cependant, les articles 2, 3 et 15 entrent en vigueur le lendemain du jour où la présente loi est approuvée par référendum.

Entrée en vigueur (généralités)

Interventions sur le sujet	Intervenants sur le sujet	Total des interventions	Total des intervenants	% des interventions	% des intervenants
18 interventions	15 intervenants	3310 interventions	604 intervenants	1 % des interventions	2 % des intervenants

Note : Ce tableau ne recense que les données d'ordre général; celles portant sur des considérations particulières apparaissent plus loin dans des tableaux spécifiques

Le délai d'un an qui est prévu entre le référendum et l'entrée en vigueur de la loi est peu remis en cause. Il est même précisé que cette limite de temps obligera de procéder rapidement aux négociations, ce qui aura pour effet de réduire au minimum le climat d'incertitude économique. Cependant, compte tenu des nombreux dossiers à traiter, on s'interroge sur la possibilité que les négociations ne soient pas conclues dans le délai mentionné. Dans ces conditions, que décidera le gouvernement, tiendra-t-il un nouveau référendum?

Par ailleurs, on propose de faire entrer en vigueur, dès le lendemain du référendum, quelques positions fondamentales, tels les pouvoirs de certaines instances, la levée de contraintes imposées par les lois constitutionnelles de 1867 (article 93) et de 1982 (article 23) et la déclaration de souveraineté du Québec, soulignant que seul ce statut permettra au Québec de négocier d'égal à égal avec le Canada les autres volets du projet de loi. De plus, sous le motif d'une interprétation stricte, l'article 16 ne permettrait pas une entrée en vigueur partielle de la loi comme on le laisse entendre, quelques modifications au texte sont présentées pour corriger la situation.

Consultation par voie référendaire

Article 17. La présente loi est soumise à la consultation populaire.

Elle ne peut entrer en vigueur que si une majorité des voix exprimées par les électeurs lors d'un référendum tenu conformément à la Loi sur la consultation populaire s'est prononcée en faveur de la question suivante :

« Êtes-vous en faveur de la loi adoptée par l'Assemblée nationale déclarant la souveraineté du Québec ? OUI ou NON »

Consultation par voie référendaire

Interventions sur le sujet	Intervenants sur le sujet	Total des interventions	Total des intervenants	% des interventions	% des intervenants
23 interventions	22 intervenants	3310 interventions	604 intervenants	1 % des interventions	4 % des intervenants

Dates

Interventions sur le sujet	Intervenants sur le sujet	Total des interventions	Total des intervenants	% des interventions	% des intervenants
31 interventions	29 intervenants	3310 interventions	604 intervenants	1 % des interventions	5 % des intervenants

Au sujet de la consultation par voie référendaire, les quelques commentaires émis sont à l'effet de renseigner plus adéquatement la population pour lui permettre de s'exprimer de façon éclairée et, par ailleurs, d'appliquer cet exercice de consultation populaire à d'autres prises de décision.

Outre la date du 24 juin 1995 suggérée pour la tenue du scrutin, quelques participants demandent d'éloigner la date du référendum afin de permettre un redressement de la situation économique ou du moins, une meilleure compréhension des enjeux. Ce délai permettrait à la population de se retrouver dans un climat beaucoup plus propice au projet. Au regard de l'entrée en vigueur du projet de loi, on mentionne à quelques reprises de reporter la date effective à plus d'un an et d'inscrire le 1^{er} janvier 1997, ceci en fonction de l'année civile et des revenus fiscaux.

Règle de la majorité

Interventions sur le sujet	Intervenants sur le sujet	Total des interventions	Total des intervenants	% des interventions	% des intervenants
36 interventions	28 intervenants	3310 interventions	604 intervenants	1 % des interventions	5 % des intervenants

En ce qui concerne la règle de la majorité, la plupart des opinions exprimées est favorable à l'enclenchement du processus d'accession à la souveraineté avec une majorité simple, soit 50 % + 1, principe respecté par les pays démocratiques. Par ailleurs, on souligne la nécessité d'une majorité significative pour un meilleur pouvoir de négociation. De plus, certains intervenants craignent qu'une aussi faible majorité constitue un risque de tension et d'incertitude pour les 2 blocs irréconciliables, ce qui serait néfaste à la construction d'un pays. À cet effet, on exigerait plutôt une majorité à 60 %, 70 % et même 90 % pour avoir toutes les chances de réussir.

Cependant, il est précisé que cette majorité simple est significative pour le Québec car elle représente l'option de la majorité du peuple bâtisseur. *«Il serait conflictuel que la majorité d'une majorité voit ses aspirations contrecarrées par la presque totalité des différentes minorités.»*

m. La question référendaire

« Êtes-vous en faveur de la loi adoptée par l'Assemblée nationale déclarant la souveraineté du Québec ? OUI ou NON »

Interventions sur le sujet	Intervenants sur le sujet	Total des interventions	Total des intervenants	% des interventions	% des intervenants
148 interventions	108 intervenants	3310 interventions	604 intervenants	4% des interventions	18% des intervenants

La question référendaire a été le troisième sujet d'intérêt le plus abordé par les participants. Il en ressort un consensus sur l'idée qu'il est indispensable d'élaborer une question qui rallierait la majorité des Québécois et qui de ce fait, armerait le Québec dans le cadre de ses négociations avec le Canada en lui transmettant un mandat sans équivoque. Une phrase qui rejoindrait les options Bouchard-Dumont-Parizeau. Il ressort qu'il ne faudrait pas que le résultat place le Québec dans une position de faiblesse lors d'éventuelles négociations avec le Canada. De plus, il ne faut surtout pas que le Québec se ferme de portes et que, dans l'éventualité d'un «non» au référendum, le Canada anglais interprète cette décision comme une soumission du peuple québécois. À ce titre, on précise que la question posée ne doit pas se référer à un parti politique, au risque de diviser les votes, mais bien à une volonté populaire généralisée.

On souligne également, de différentes façons, que le libellé de la question doit être formulé de façon claire et que la portée du geste posé doit être bien comprise. On mentionne à cet effet, que l'absence d'ambiguïté dans la question sera garante d'une réponse qui ne pourra porter à interprétation et qu'il est plus honorable de perdre sur une question claire que de gagner en ayant manipulé les esprits. Certains participants reprochent à la question d'avoir été volontairement mal formulée et de cacher les termes «séparation» et «indépendance». D'autres insistent sur le fait qu'elle devrait s'adresser à l'ensemble de la population et non à des intellectuels ou à l'élite politique. Par ailleurs, plusieurs sont d'accord avec le libellé actuel soulignant qu'il répond à leurs attentes; que la question est simple et qu'elle place les citoyens devant un choix sans équivoque.

On souligne le besoin de faire en sorte que les informations livrées avant et pendant le référendum soient adéquates afin que tout le monde puisse bien comprendre la question et y répondre en toute connaissance de cause. À cet effet, on précise qu'*«il est plus important de fournir toutes les informations pertinentes à la population québécoise pour qu'elle puisse prendre une position éclairée, que de respecter une promesse de tenir un référendum en 1995. Il faut prendre tout le temps qu'il faut pour réussir le projet de souveraineté.»*

Afin de répondre à ces préoccupations, plusieurs textes sont proposés pour modifier le libellé. Ces différentes propositions peuvent être regroupées selon leurs composantes, soit, des questions à un seul volet, à deux volets ou à volets multiples.

Les questions à un volet sont formées d'un seul énoncé auquel le citoyen doit répondre par un «oui» ou un «non». Bien qu'il s'agisse de la forme de présentation de la question formulée dans l'avant-projet, on reproche à celle-ci d'être complexe estimant qu'il serait plus facile de se prononcer sur un concept positif telle la souveraineté que sur une loi visant plusieurs articles. À ce titre des questions concises sont proposées :

- *«Désirez-vous que le Québec devienne autonome?»*,
- *«Voulez-vous être indépendant et libre?»*,
- *«Êtes-vous pour un pays francophone habité par des Québécois?»*,
- *«Voulez-vous que le Québec détienne tous les pouvoirs d'un État souverain?»*,
- *«À quel endroit souhaitez-vous que votre palier de gouvernement national soit placé, Ottawa ou Québec?»*.

Cependant, d'autres propositions sont composées d'une énumération de pouvoirs ou de droits que le Québec devraient obtenir comme par exemple *«Voulez-vous que le Québec soit le seul maître-d'oeuvre de son territoire, de ses impôts, de son économie, de l'éducation, de la santé, de sa main d'oeuvre et de ses relations extérieures?»*

Parmi les questions à double volet, on reconnaît deux concepts bien distincts. D'une part, la question qui donne le choix entre deux options, d'autre part, celle qui vise à obtenir du Canada une réforme constitutionnelle à défaut de quoi la souveraineté sera déclarée.

Ainsi, plusieurs propositions vont dans le sens d'une question où l'on demande aux électeurs de se prononcer sur leur avenir en leur offrant l'option de la souveraineté et celle du fédéralisme.

«Voulez-vous que le Québec devienne un pays souverain à part entière, qu'il perçoive tous ses impôts, vote toutes ses lois et signe des traités internationaux et qu'il négocie par l'intermédiaire d'ententes économiques avec le reste du Canada?» ou

«Voulez-vous que le Québec demeure une province, qu'il favorise le statu quo et signe les dispositions de la Constitution de 1982?»

L'autre forme de question que l'on pourrait appeler «à double détente» ou de la «2^e chance» est construite avec une première partie qui décrit les revendications que le Québec exige du Canada, pour lesquelles on prescrit un délai de négociation. La seconde partie précise qu'à l'échéance, si les négociations n'ont pas porté fruits, la souveraineté sera déclarée automatiquement.

«Je donne au gouvernement du Québec le mandat d'obtenir du gouvernement fédéral une entente à l'égard de..... d'ici 1 an, et si le gouvernement fédéral refuse, je donne le mandat d'enclencher le processus de la souveraineté.»

Finalement, quelques participants ont suggéré une question à plusieurs volets afin de sonder l'opinion des québécois sur les diverses options envisageables pour le Québec, soit, l'adoption de l'avant-projet de loi, une nouvelle tentative d'augmentation de pouvoirs pour le Québec, la signature de la Constitution canadienne et la proposition de l'A.D.Q. La formulation de la question serait composée de ces différents projets et pourrait se lire comme suit :

- «1) Êtes-vous en faveur de la souveraineté du Québec?
- 2) Êtes-vous en faveur d'un fédéralisme renouvelé?
- 3) Êtes-vous en faveur du statu quo?
- 4) Êtes-vous en faveur d'une union Québec-Canada?»

Cependant, on a également exprimé que cette forme de question comportait des risques du fait qu'elle pouvait diviser les votes et donner par là un avantage au gouvernement fédéral.

Autre commentaire à souligner au regard de la question référendaire, il s'agit du choix qui sera fait par le 20 % d'indécis. On mentionne que ces gens sont conservateurs et plutôt réticents à donner leur appui à quelque projet qui pourrait comporter des risques et qu'ils sont beaucoup plus enclin à inscrire un «non». On propose alors de contourner cette situation en formulant une question qui obligera ces citoyens à se prononcer par un «oui» sur un choix d'options.

C. Position exprimée par les intervenants en regard de l'avant-projet de loi

Position exprimée en regard de l'avant-projet (généralités)

Interventions sur le sujet	Intervenants sur le sujet	Total des interventions	Total des intervenants	% des interventions	% des intervenants
13 interventions	11 intervenants	3310 interventions	604 intervenants	.4 % des interventions	2 % des intervenants

Favorable à l'avant-projet

Interventions sur le sujet	Intervenants sur le sujet	Total des interventions	Total des intervenants	% des interventions	% des intervenants
118 interventions	94 intervenants	3310 interventions	604 intervenants	4 % des interventions	16 % des intervenants

Défavorable à l'avant-projet

Interventions sur le sujet	Intervenants sur le sujet	Total des interventions	Total des intervenants	% des interventions	% des intervenants
25 interventions	23 intervenants	3310 interventions	604 intervenants	1 % des interventions	4 % des intervenants

En questionnement

Interventions sur le sujet	Intervenants sur le sujet	Total des interventions	Total des intervenants	% des interventions	% des intervenants
53 interventions	44 intervenants	3310 interventions	604 intervenants	2 % des interventions	1 % des intervenants

Dans cette section, sont répertoriées les interventions qui portent explicitement sur la perception de l'avant-projet de loi dans son ensemble soit pour l'approuver, soit pour le rejeter, soit pour le questionner. Une large majorité des intervenants qui se prononcent sur le sujet est favorable à l'avant-projet de loi, le reste se partage entre ceux qui se questionnent et ceux qui n'y sont pas favorables, les premiers étant plus nombreux que les seconds.

Les intervenants en faveur de l'avant-projet de loi se recrutent évidemment chez les partisans de la souveraineté. Ils donnent un appui sans réserve estimant que la démarche de consultation du gouvernement, grâce à un texte complet et bien présenté, a permis d'éclairer la population qui pourra voter en toute connaissance de cause. Cette démarche possède en elle une force structurante et mobilisatrice. Elle incite à libérer l'initiative, à penser autrement et permet de consacrer une culture propre. D'autres, moins inconditionnels (et aussi moins nombreux),

s'interrogent sur la stratégie adoptée par le gouvernement ne laissant pas assez de place à la promotion de la souveraineté ou s'interrogent sur la formulation de certains articles. D'autres, enfin, jugent l'opération risquée mais emballante *«Il y a pire que de ne pas réussir, c'est de ne pas essayer»*.

La majorité des intervenants qui se questionnent font porter leurs observations sur le manque d'information et de réponses précises aux craintes exprimées. Ils souhaitent une clarification du débat et la définition de la future société pour être en mesure de se prononcer. Certains estiment que le gouvernement improvise et devrait prendre plus de temps pour rechercher le plus large consensus donc pour être certain de réussir (*«L'avenir du Québec ne doit pas reposer sur le succès ou l'insuccès de la politique partisane»*).

On retrouve les opposants à la souveraineté chez les intervenants n'appuyant pas l'avant-projet de loi. Ceux-ci estiment qu'il ne répond pas aux besoins du Québec ou qu'on ne peut donner ainsi un chèque en blanc au gouvernement sans garantie de résultat. Certains dans ce groupe jugent le processus illégal, risquant donc de faire l'objet de contestation de la part du Canada, donc suicidaire tant pour les souverainistes que pour ceux qui rejettent le statu quo. Dans ce groupe, on retrouve aussi des souverainistes déçus par une démarche qui leur semble ne pas être à la hauteur de l'événement historique. Ils regrettent l'absence de projet de société et les incessantes références au Canada qui conduisent à se demander à quoi bon sortir du Canada si c'est pour en conserver les caractéristiques fondamentales.

D. Les autres options constitutionnelles

Options	Nombre d'interventions	Nombre d'intervenants
.Union Québec/Canada	54	18
.Fédéralisme renouvelé	42	25
.Autres	26	14
.Confédération de régions du Canada	22	12
.Statu quo	20	14
.Généralités	9	8

Environ 12 % des intervenants se prononcent pour une autre option constitutionnelle, dans l'ordre : le fédéralisme renouvelé; l'Union Québec-Canada; le statu quo; la confédération de régions et d'autres options diverses. Notons que se prononcer sur l'une ou l'autre de ces options ne signifie pas forcément y adhérer mais parfois, au contraire, la critiquer.

Le fédéralisme renouvelé

Interventions sur le sujet	Intervenants sur le sujet	Total des interventions	Total des intervenants	% des interventions	% des intervenants
42 interventions	25 intervenants	3310 interventions	604 intervenants	1% des interventions	4% des intervenants

Dans la catégorie des partisans du fédéralisme renouvelé, nous retrouvons deux groupes d'intervenants : ceux qui veulent éviter la controverse, maintenir le dialogue et insister sur les convergences pour rester unis et ceux qui veulent donner une dernière chance au fédéralisme, à défaut de quoi ils se rallieraient à la souveraineté.

Le contenu de la nouvelle entente fait l'objet de propositions variées : retrait du gouvernement fédéral des compétences provinciales avec compensation; élimination des chevauchements donc nouveau partage des compétences; limitation du pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral; reconnaissance de la spécificité du Québec; reconnaissance d'un statut particulier; substitution de cinq régions aux dix provinces; négociation d'ententes administratives.

L'Union Québec/Canada

Interventions sur le sujet	Intervenants sur le sujet	Total des interventions	Total des intervenants	% des interventions	% des intervenants
54 interventions	18 intervenants	3310 interventions	604 intervenants	2% des interventions	2% des intervenants

L'Union Québec/Canada correspond à l'option proposée par le Parti de l'action démocratique (A.D.Q.). Quelques intervenants, dont l'A.D.Q. elle-même qui a soumis un mémoire à la Commission, se disent en accord avec cette formule tout en reprenant les principales caractéristiques que l'on retrouve dans le guide de participation. C'est notamment le cas d'une chambre de commerce qui, après avoir procédé à un sondage auprès de ses membres, signale que la majorité des répondants est en faveur de cette option. D'autres personnes se prononcent, mais pour la critiquer, elles soulignent que cette option, séduisante pour plusieurs, est sans issue puisqu'on voit mal le Canada, ayant refusé le minimum (Meech), accepter une formule aussi radicale et qui d'ailleurs ne correspond nullement à sa vision de la situation.

Le statu quo constitutionnel

Interventions sur le sujet	Intervenants sur le sujet	Total des interventions	Total des intervenants	% des interventions	% des intervenants
20 interventions	14 intervenants	3310 interventions	604 intervenants	1 % des interventions	2 % des intervenants

Là encore, on doit éviter d'interpréter le nombre d'intervenants comme un appui à cette option. Bien au contraire, la majorité de ceux-ci rejettent le statu quo et le jugent inacceptable. Ceux qui sont en faveur soulignent que le système fédéral évolue sans cesse et que le reste du Canada est ouvert à la décentralisation des pouvoirs en raison du contexte budgétaire difficile.

La confédération des régions du Canada

Interventions sur le sujet	Intervenants sur le sujet	Total des interventions	Total des intervenants	% des interventions	% des intervenants
22 interventions	12 intervenants	3310 interventions	604 intervenants	1 % des interventions	2 % des intervenants

Une douzaine d'intervenants proposent d'adopter un véritable régime confédéral qui, selon eux, pourrait rallier la majorité de la population. Le nombre de partenaires de cette confédération pourrait être de deux (le Québec et le Canada, à l'instar de l'Union Québec-Canada de l'A.D.Q.), de cinq régions (dont le Québec) ou des dix provinces actuelles. Les compétences de cette confédération varient d'un intervenant à l'autre mais l'on retrouve toujours l'association économique, la monnaie, la défense, les relations internationales.

La confédération proposée par certains est vue comme une position de négociation face au Canada et correspond à la position autonomiste traditionnelle du Québec (égalité ou indépendance). On retrouve là les partisans d'une question «à double détente» : proposer la confédération et, en cas de refus, déclarer la souveraineté. D'autres, en revanche, visent la confédération et estiment que pour l'obtenir, il est nécessaire de passer par la souveraineté.

D'autres options

Interventions sur le sujet	Intervenants sur le sujet	Total des interventions	Total des intervenants	% des interventions	% des intervenants
26 interventions	14 intervenants	3310 interventions	604 intervenants	1 % des interventions	2 % des intervenants

On recense plusieurs propositions parfois classiques, parfois originales : devenir le 51^e État américain; accorder l'autonomie à toutes les provinces qui contribueraient au fonctionnement d'un gouvernement central minimal; ne maintenir que deux paliers de gouvernement, un régional et un national, ce dernier exercé par Québec ou par Ottawa mais pas par les deux; créer une forme de confédération avec le Québec, l'État fédératif canadien et les États autochtones.

E. Autres sujets reliés à l'avant-projet de loi

Sujets	Nombre d'interven- tions	Nombre d'interven- nants
.Économie et emploi	136	63
.Affaires sociales	113	59
.Éducation	102	51
.Culture, patrimoine, communications	90	62
.Institutions	90	54
.Administration	72	46
.Aménagement	70	40
.Relations internationales	55	36
.Autres sujets reliés à l'avant-projet	6	5

a. Administration

Interventions sur le sujet	Intervenants sur le sujet	Total des interventions	Total des intervenants	% des interventions	% des intervenants
72 interventions	46 intervenants	3310 interventions	604 intervenants	2 % des interventions	8 % des intervenants

En ce qui regarde l'administration de l'appareil gouvernemental, les intervenants qui se sont prononcés sur ce sujet, demandent que l'État québécois fonctionne avec un budget équilibré, qu'il redéfinisse le système fiscal, qu'il décentralise certains pouvoirs et revoit les modes de gestion en vigueur dans les ministères et les organismes gouvernementaux.

Les affaires du Québec doivent être administrées d'une façon honnête, avec plus de transparence et avec le souci d'équilibrer le budget annuel, de bannir tout déficit et de limiter les subventions commerciales. Le budget doit être basé sur la capacité de payer et selon les ressources dont disposent le peuple québécois. Pour ce faire, le gouvernement du Québec doit exiger de tous les ministères et organismes gouvernementaux de fonctionner avec des budgets équilibrés et fermés. Il doit s'interdire d'emprunter pour financer les dépenses courantes. L'État québécois doit se retirer également de toute entreprise commerciale déjà exploitée par le privé et s'engager à réviser l'ensemble des programmes de subvention, les indemnisations de départ pour les administrateurs publics et le régime de pension des députés.

Selon ces intervenants, le gouvernement du Québec doit procéder à une réforme du système fiscal pour le rendre plus équitable envers tous les citoyens et toutes les corporations oeuvrant au Québec. Chacun paiera sa juste part d'impôt et contribuera ainsi à la redistribution de la richesse collective. En plus, l'État québécois réserve les revenus de chacune des taxes à l'usage

premier pour lequel chaque taxe avait été établie. Enfin, le pouvoir de taxer des municipalités sera encadré pour qu'il soit conforme à la nouvelle politique fiscale québécoise.

Un autre facteur qui viendra alléger l'appareil gouvernemental québécois, se situe dans la décentralisation des pouvoirs vers les régions. Par ce moyen, l'État responsabilise les régions dans la gestion des ressources et permet une meilleure adéquation des services aux besoins réels de chaque région. En même temps, l'État doit prévoir une harmonisation du découpage administratif des régions pour l'ensemble des ministères et organismes.

Quant à son mode de gestion, l'État doit le réformer et instaurer les principes de «*concurrence*» et «*d'entreprise privée*» pour l'ensemble des ministères et organismes. Le taux d'encadrement doit encore être revu à la baisse.

Enfin, les élus doivent se préoccuper de bien administrer les ressources de l'État et ils doivent respecter les engagements pris envers les citoyens, même si pour ce faire, ils doivent déroger à la ligne du parti.

b. Affaires sociales

Interventions sur le sujet	Intervenants sur le sujet	Total des interventions	Total des intervenants	% des interventions	% des intervenants
113 interventions	59 intervenants	3310 interventions	604 intervenants	3% des interventions	1% des intervenants

Pour plusieurs intervenants, le gouvernement du Québec doit revoir et améliorer le réseau de la santé et des services sociaux. Cependant, toute amélioration des services de santé doit se faire en maintenant les principes d'universalité, d'accessibilité et de gratuité. Compte tenu des coûts élevés reliés au domaine de la santé, il est proposé au gouvernement de les mieux contrôler plutôt que d'imaginer un mode de facturation quelconque. Le salariat des médecins, le bénévolat, le soutien des organismes communautaires et l'implication des intervenants et des utilisateurs dans la révision de l'organisation du travail sont autant d'éléments qui sont mentionnés pour contrôler les coûts du réseau de la santé. Il faut centrer la santé davantage sur la prévention que sur le curatif. Enfin, une préoccupation doit être portée à certaines clientèles particulières : les personnes handicapées (intégration plus humaine), les personnes âgées (maintien à domicile) et les femmes (accès plus facile à l'avortement et à la planification des naissances).

En matière de sécurité du revenu, plusieurs intervenants demandent que l'État québécois puisse faire la redistribution de la richesse collective à l'ensemble de la population et ce, dans le but de venir en aide aux citoyens les plus démunis et les personnes âgées. Le gouvernement du Québec doit revoir ses programmes de sécurité du revenu (y compris l'assurance chômage) et y insérer des mesures qui vont favoriser l'autonomie et l'initiative des citoyens plutôt que «*d'imposer des mesures punitives aux personnes qui se débrouillent pour améliorer leur sort*». L'aide sociale ne devrait être, pour certains intervenants, qu'une aide temporaire et non un

régime de vie permanent. Quelques intervenants ont demandé que le gouvernement élargisse les barèmes d'admissibilité à la pension de vieillesse pour permettre une retraite à un âge moins élevé, créant du même coup des opportunités pour les jeunes sur le marché du travail.

En matière de condition féminine, l'État québécois doit établir ou revoir les programmes pour que ceux-ci combler réellement les besoins de la femme et la supportent dans son rôle de mère de famille et de femme et dans sa volonté de gérer personnellement sa maternité (avortement et planification des naissances). Le gouvernement doit également favoriser la représentation équitable des femmes à tous les niveaux décisionnels de la société. Cela inclut la définition d'une politique d'équité salariale autant dans le secteur public que dans le secteur privé. Les femmes, victimes de violence, doivent se sentir supportées dans leurs démarches face à la justice. Elles ne doivent plus être considérées comme étant les responsables de ce qui leur est arrivé.

L'État québécois doit reconnaître la famille comme l'une des valeurs fondamentales de la société québécoise et doit établir une véritable politique de la famille. Politique qui reconnaîtra le rôle de la mère au foyer et la responsabilité du père face à l'éducation et l'épanouissement des enfants. Le gouvernement québécois doit aussi procéder à une révision de la fiscalité des familles pour la rendre cohérente et équitable pour tous les parents, quel que soit leur statut juridique.

En matière d'habitation, le gouvernement du Québec doit se doter d'une politique qui va favoriser le développement de logements sociaux pour les ménages à faible et moyen revenu. Cette politique sera également assortie d'un régime fiscal adéquat. Une attention particulière doit être apportée pour maintenir les personnes âgées dans leur logement à un prix raisonnable.

c. Économie et emploi

Interventions sur le sujet	Intervenants sur le sujet	Total des interventions	Total des intervenants	% des interventions	% des intervenants
136 interventions	63 intervenants	3310 interventions	604 intervenants	4% des interventions	10% des intervenants

En ce qui concerne l'emploi, les intervenants qui se sont exprimés sur ce sujet, demandent, en grande majorité, que l'État québécois établisse une politique de plein emploi, en concertation avec les divers acteurs (syndicats, travailleurs, élus locaux). Cette politique de plein emploi inclut un programme de formation professionnelle adapté aux besoins des régions et des entreprises touchées et des mécanismes de recherche d'emploi adaptés pour les jeunes. Une mesure revient souvent pour diminuer les coûts reliés à la formation de la main-d'oeuvre et au plein emploi. Il s'agit de l'élimination des chevauchements des compétences fédérales et provinciales en matière d'emploi et de la création d'un réseau de guichets uniques pour la main-d'oeuvre et la formation professionnelle. Elle permettrait d'adapter la main-d'oeuvre aux besoins réels du marché et ainsi mieux faire face aux conséquences de la mondialisation des marchés. Cette politique de plein emploi doit se réaliser quel que soit le résultat du référendum sur la souveraineté.

Au sujet du soutien de l'économie par l'État, deux thèses sont ressorties lors des travaux de la Commission. Il y a ceux qui veulent que le gouvernement du Québec soutienne davantage les entreprises par l'allocation de subventions plus généreuses afin que celles-ci puissent mieux s'adapter aux nouvelles réalités du marché. De l'autre côté, il y a ceux qui désirent que le gouvernement cesse de subventionner les entreprises puisqu'elles réalisent déjà suffisamment de profits. Pour eux, ce sont les conditions de travail (salaire et avantages sociaux) que l'État doit améliorer et celui-ci doit garantir un revenu de travail minimum pour tous les travailleurs.

Un certain nombre d'intervenants ont suggéré que l'État québécois assouplisse ses programmes destinés aux entreprises afin de diminuer les contraintes administratives et éliminer les irritants dans les relations entre les entreprises et les divers ministères et organismes. D'autres ont demandé que les entreprises subventionnées par l'État remboursent les subventions reçues lorsqu'elles quittent le Québec.

L'État doit aussi s'impliquer dans la protection des ressources naturelles et le développement durable de celles-ci. De même, il ne doit pas négliger les secteurs du tourisme et de l'agriculture. Dans ce dernier cas, il est proposé d'établir des mesures incitatives pour que les jeunes demeurent ou retournent dans les régions et exploitent des entreprises agricoles.

En matière d'organisation du travail, plusieurs intervenants ont proposé d'impliquer l'ensemble des acteurs (patrons, syndicats et travailleurs) dans la rédaction d'un nouveau contrat de travail. La réduction de la semaine de travail et du temps supplémentaire, le travail partagé et la mobilité de la main-d'oeuvre sont autant d'éléments qui sont mentionnés pour renouveler l'organisation du travail. La non-discrimination à l'emploi pour toutes les catégories de citoyens et l'équité salariale sont deux objectifs qui doivent orienter la réorganisation du travail.

d. Institutions

Interventions sur le sujet	Intervenants sur le sujet	Total des interventions	Total des intervenants	% des interventions	% des intervenants
90 interventions	54 intervenants	3310 interventions	604 intervenants	3 % des interventions	9 % des intervenants

Plusieurs intervenants ont suggéré d'adopter un mode de représentation proportionnelle pour les élections législatives. D'autres ont proposé que des référendums sur des questions d'intérêt national soient tenus en même temps que les élections générales. De plus, afin de revaloriser le rôle du député, il est demandé par certains que lui soit accordé une complète indépendance, par rapport à la ligne de conduite de son parti sur les grands dossiers qui touchent la société. Enfin, il a été proposé de limiter le nombre de mandats consécutifs d'un député afin de renouveler constamment les forces de l'Assemblée nationale.

Au sujet des administrateurs publics, il est suggéré de procéder aux nominations sur une base contractuelle et d'abolir toute forme de compensation de départ au terme de ces contrats.

De plus, le gouvernement du Québec devrait établir des mécanismes pour inciter les administrateurs publics à respecter les budgets alloués et atteindre les objectifs fixés (imputabilité).

Le rapprochement des pouvoirs vers les citoyens, la représentation équitable des femmes dans les institutions québécoises, dont la justice, l'abolition du sénat, de la monarchie et du poste de lieutenant-gouverneur et la diminution du nombre de ministères et organismes gouvernementaux représentent d'autres suggestions pour améliorer les institutions au Québec.

En regard de l'administration de la justice, deux recommandations sont ressorties. La première propose que l'accès aux tribunaux soit universel, quel que soit le niveau de revenu des citoyens. La révision de l'ensemble de l'appareil judiciaire constitue le second élément apporté pour améliorer l'administration de la justice. Cette révision peut comprendre une analyse des salaires des juges et une étude des sentences rendues pour qu'elles soient plus uniformes et plus sévères dans les cas les plus graves.

Deux camps s'affrontent à propos de l'armée. Il y a d'abord les intervenants qui ne veulent absolument pas d'une armée québécoise, le Québec adoptant une position de neutralité et de pacifisme envers les autres pays. Puis, on retrouve les intervenants, plus nombreux, qui appuient la mise sur pied d'une force de défense qui aurait pour mandat d'intervenir lors de catastrophes sur le territoire du Québec, de protéger l'intégrité du territoire québécois et fournir des effectifs pour le maintien de forces de paix de l'O.N.U.

e. Aménagement

Interventions sur le sujet	Intervenants sur le sujet	Total des interventions	Total des intervenants	% des interventions	% des intervenants
70 interventions	40 intervenants	3310 interventions	604 intervenants	2% des interventions	7% des intervenants

Plusieurs intervenants ont proposé de diminuer le nombre de municipalités au Québec et ce, afin de diminuer les coûts de gestion des services locaux. D'autres ont exprimé le désir que les élections et les référendums tenus dans les municipalités soient davantage «démocratisés» pour hausser le taux de participation des citoyens à la vie municipale.

Certains intervenants, venant surtout des régions périphériques, suggèrent que le gouvernement du Québec redivise les territoires des régions administratives selon l'appartenance et les préoccupations du milieu dans le but d'obtenir une meilleure identification régionale.

Enfin, quelques-uns ont proposé de doter la ville de Québec d'une Commission de la Capitale qui élaborera un plan d'aménagement et de lui accorder un traitement fiscal particulier.

En regard de l'environnement, il ressort des interventions faites devant la Commission que l'État québécois doit assurer la protection de l'environnement et des ressources naturelles. Pour remplir

ce mandat, il devra établir un équilibre entre le développement économique et la sauvegarde de l'environnement. De même le gouvernement du Québec devrait adhérer au principe de développement durable et assumer, par ses performances actuelles, un certain leadership dans ce domaine par rapport aux autres pays.

L'interdiction d'importer des déchets domestiques et le développement d'un réseau provincial de pistes cyclables sont deux autres moyens proposés à l'État pour assumer ses responsabilités en matière d'environnement.

Le développement d'un réseau national de transport en commun, l'implantation d'un train à grande vitesse et le transfert à un seul point de service, soit les municipalités, de l'entretien des routes représentent les suggestions qui ont été faites en matière de transport.

f. L'éducation

Interventions sur le sujet	Intervenants sur le sujet	Total des interventions	Total des intervenants	% des interventions	% des intervenants
102 interventions	51 intervenants	3310 interventions	604 intervenants	3% des interventions	8% des intervenants

La gestion de l'éducation a fait l'objet de nombreuses propositions durant les travaux de la Commission. Pour la majorité des municipalités régionales de comté qui se sont exprimées, l'administration du réseau d'éducation devrait leur être confiée. De l'autre côté, les commissions scolaires participantes ont confirmé leur capacité de gérer efficacement le réseau scolaire et même d'améliorer leur performance dans la mesure où le gouvernement leur laissera une plus grande marge de manoeuvre dans le choix des programmes à offrir dans chacune des régions.

Au regard de la gestion du réseau de l'éducation, il est aussi proposé que le gouvernement s'engage à maintenir la dernière école de quartier ou de village et à soutenir les commissions scolaires pour qu'elles le réalisent. D'autre part, il a été mentionné de rendre imputables les gestionnaires des commissions scolaires. Enfin, quelques intervenants se sont préoccupés du sort qu'un Québec souverain accorderait à l'école privée. Une répartition équitable des ressources entre le secteur public et le secteur privé serait l'une des solutions pour confirmer la place de l'école privée dans notre système d'éducation.

Le droit à une éducation de qualité à tous les niveaux et pour tous a été un sujet régulièrement abordé par les intervenants. Pour atteindre cet objectif, il a été proposé au gouvernement de revoir son programme des prêts et bourses pour qu'il soit plus généreux envers ceux qui sont le plus dans le besoin et d'assouplir les règles de remboursement des prêts pour les diplômés sans emploi ou avec des revenus peu élevés.

Pour un intervenant, *«La responsabilisation de l'ensemble des acteurs (élèves, professeurs et administrateurs) dans la restructuration du système d'éducation permettra de fournir une éducation de qualité et mieux adaptée aux besoins de chacune des régions»*.

«La déconfessionnalisation» du système scolaire public, proposée par certains intervenants fait face au maintien du caractère confessionnel des commissions scolaires, avancé par d'autres.

Afin d'intégrer les diverses communautés culturelles, il est suggéré de développer *«un système scolaire plus unifié et mieux coordonné pour favoriser l'intégration sociale et culturelle à une même société québécoise des enfants de toutes origines ethniques et de toutes croyances religieuses»*.

La formation professionnelle a été la préoccupation de plusieurs intervenants durant les travaux de la Commission. Une recommandation unanime ressort de ces discussions, c'est d'adapter la formation professionnelle selon les besoins de chacune des régions et selon les réalités du marché du travail.

Un petit nombre d'intervenants demandent l'assouplissement des critères d'admission à l'école anglaise.

g. Les relations internationales

Interventions sur le sujet	Intervenants sur le sujet	Total des interventions	Total des intervenants	% des interventions	% des intervenants
55 interventions	36 intervenants	3310 interventions	604 intervenants	2% des interventions	6% des intervenants

Dans ses relations internationales, un Québec souverain devrait privilégier toutes les formes de démocratie dans sa politique étrangère. De plus, des pressions devraient être faites pour que, dans les pays qui seront aidés par le Québec, toute forme de discrimination soit éliminée et que la liberté d'expression pour tous soit privilégiée, surtout pour les femmes et les plus démunis.

Dans ses relations internationales, le gouvernement du Québec encouragerait le maintien de la paix, l'exercice complet des droits humains et des libertés fondamentales, le droit à l'autodétermination des peuples et la prise en charge de leur développement par les pays du Tiers-Monde. Le soutien aux autres communautés francophones du reste du Canada est un autre élément mentionné comme étant une responsabilité d'un Québec souverain.

Au regard de l'immigration, plusieurs suggestions et commentaires ont été apportés. La majorité des intervenants reconnaît l'apport des communautés culturelles à l'évolution de la société québécoise et demande que l'État québécois privilégie l'immigration au cours des prochaines années. L'intégration des immigrants à la communauté québécoise fait aussi l'objet de plusieurs remarques. Favoriser l'immigration francophone, cours d'immersion française pour tous les

immigrants non francophones et intégration des immigrants dans toutes les régions et dans le marché du travail représentent autant de solutions avancées pour intégrer les communautés culturelles dans une seule et même société.

La libre circulation des biens, des personnes et des capitaux entre le Québec et le reste du Canada est une demande exigée par un certain nombre d'intervenants.

h. Culture, patrimoine et communications

Interventions sur le sujet	Intervenants sur le sujet	Total des interventions	Total des intervenants	% des interventions	% des intervenants
90 interventions	62 intervenants	3310 interventions	604 intervenants	3% des interventions	10% des intervenants

La reconnaissance des communautés culturelles est un sujet déjà abordé dans le préambule et la constitution. L'apport de ces communautés culturelles au patrimoine québécois et la nécessité d'établir une égalité sociale avec toutes les composantes du peuple québécois sont les éléments les plus mentionnés par les intervenants.

L'État québécois devrait assurer la sauvegarde et la promotion du patrimoine et de l'histoire du Québec. Reconnaître et mettre en valeur les sites historiques reste une priorité pour ce gouvernement.

Au niveau de la culture et des arts, le gouvernement devrait manifester sa ferme volonté de promouvoir la culture et d'encourager l'expression artistique sous toutes ses formes. L'augmentation du budget consacré à la culture, la protection des artistes par le biais d'une fiscalité avantageuse et un respect des droits d'auteur, la sensibilisation de la population à la culture et aux arts deviendraient ainsi autant de moyens pour le gouvernement de réaliser ce mandat spécifique.

Même si quelques intervenants soulignent l'importance du bilinguisme en regard de la mondialisation des marchés, la majorité des intervenants réclame que le français soit déclaré langue officielle dans un Québec souverain. Le français est également la langue qui devrait être utilisée dans le monde des communications, des affaires, du travail, de l'éducation, de la justice ainsi que dans l'affichage commercial.

II. LES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION

A. Bilan des témoignages

D'entrée de jeu, l'ensemble des commissaires est d'avis qu'ils et elles ont participé à un exercice démocratique sans précédent. À leurs yeux, la présence massive de la population aux audiences accrédite indiscutablement la légitimité de cet exercice. Les commissaires ont apprécié le sérieux et la qualité générale des interventions. Ils et elles sont unanimes à souligner le climat remarquable de discipline, de respect et de civilité observé, en toute circonstance.

Le refus de la députation libérale québécoise et fédérale de participer aux Commissions n'a pas empêché des groupes et des individus de présenter leur point de vue non souverainiste. Toutefois, force est de constater que majoritairement, les interventions favorisaient explicitement ou tacitement le projet de souveraineté du Québec. Un nombre moindre de groupes de jeunes et de femmes s'est fait entendre. Cependant, la faible présence des jeunes peut s'expliquer du fait qu'ils et elles ont eu leur propre forum avec la Commission des jeunes. Quant aux femmes, il importe de préciser qu'elles se sont fait représenter par le biais de larges regroupements. Ainsi, deux mémoires furent soumis au nom de quatre-vingt groupes de femmes. En outre, et les femmes et les jeunes ont été présents en bon nombre lors des audiences.

Les commissaires sont unanimes à noter qu'une majorité d'interventions a situé, explicitement ou implicitement, la question de la souveraineté comme étant de l'ordre des moyens. En fait, indépendamment de leur point de vue relativement à la souveraineté, bon nombre d'intervenants ont insisté sur les fins à atteindre. Ainsi, certains ont exprimé les valeurs morales sur lesquelles devrait être fondé le nouvel État, d'autres ont exprimé des visions du fonctionnement administratif de cet État, et nombreux sont ceux et celles qui ont précisé les priorités sociétales que devrait privilégier le nouvel État. Les audiences ont permis de constater à quel point les Québécoises et les Québécois composent un peuple épris de justice et d'équité sociale, un peuple partisan de la démocratie. À cet égard, l'on a souhaité que l'exercice des commissions ne soit que le début d'une nouvelle ère de démocratie directe.

Ainsi, c'est à titre d'acteurs de plein droit que les intervenantes et les intervenants ont décrit, chacune et chacun à sa manière et selon ses perspectives au quotidien, le portrait du pays du Québec qu'elles et ils désirent : une société juste et respectueuse de la dignité humaine, un pouvoir décisionnel proche des gens, un pays où chaque citoyen et chaque citoyenne pourront réaliser ses aspirations. Tour à tour, les intervenantes et les intervenants ont insisté sur l'une ou l'autre des valeurs humaines telles l'égalité et l'équité sociale et économique entre les hommes et les femmes, la reconnaissance des minorités et leur participation à l'épanouissement de la culture québécoise, les droits et les devoirs des citoyennes et des citoyens, l'espoir pour la jeunesse, le plein-emploi, la non-violence, l'universalité des soins de santé des programmes sociaux, le respect de l'environnement, l'éducation, la préservation de la culture québécoise et de la langue française, l'ouverture au monde, la redistribution de la richesse collective, la création d'emplois ainsi que la formation professionnelle. Dans l'ensemble des interventions, les

commissaires constatent que l'expression de ces valeurs morales et civiques représente un contrepoids important aux représentations à caractère économique. Ainsi, la souveraineté est aussi affaire de culture et de valeurs sociales.

Dans un autre ordre d'idée, nombre d'interventions ont fait état de l'importance du maintien de relations économiques avec le reste du Canada. De même, plusieurs ont exprimé des interrogations face à la question du partage de la dette, de la capacité du Québec d'assumer seul sa part, et des risques associés à l'usage de la monnaie canadienne. D'autres ont apporté des réflexions et des suggestions constructives à ces égards. Certains se sont interrogés vis-à-vis le maintien de traités ou d'alliances internationaux : d'une part, l'on craint que les partenaires refusent ou renégocient durement la succession ou l'adhésion du Québec à tels traités ou alliances; d'autre part, l'on remet carrément en question le bien-fondé desdits traités ou alliances. Entre autres, la vocation d'une future armée québécoise a suscité des élans de pacifisme fort bien articulés.

Les organismes régionaux ou municipaux ont endossé le thème de la décentralisation. Ils ont généralement insisté pour signaler qu'ils n'avaient pas mandat pour traiter de l'article 1 de l'avant-projet de loi. Dans les régions de Charlevoix et de Portneuf, les questions de l'exode des jeunes et de la diversification des économies régionales ont été soulevées avec force.

Quelques intervenantes et quelques intervenants ont insisté pour que leur soit donnée une garantie que la souveraineté améliorera leur niveau de vie, ou se sont inquiétés des coûts de la souveraineté et de la capacité du gouvernement du Québec à remplir ses obligations financières. D'autres ont insisté sur les coûts du fédéralisme dont celui des dédoublements de juridiction. Peu nombreux sont celles et ceux venus afficher leur attachement au Canada. Celles-ci et ceux-ci n'étaient d'ailleurs pas pour autant attachés au statu quo.

Plusieurs se sont montrés inquiets du statut futur, eu égard à la nationalité québécoise, de parents ou d'amis québécois vivant à l'extérieur du Québec.

Bien que la position constitutionnelle de l'ADQ ait été méconnue, plusieurs intervenants et intervenantes favorables à une association économique avec la Canada proposent aussi une forme d'association politique. La position constitutionnelle de l'ADQ est perçue par certains comme étant une avenue intéressante permettant de rallier les Québécoises et les Québécois et de permettre au Québec de sortir fort du référendum. Ainsi, les membres d'un organisme de gens d'affaires se sont prononcés majoritairement en faveur d'une nouvelle union économique et politique avec le Canada, telle que proposée par l'ADQ. Quelques personnes ont exprimé l'espoir que l'ADQ et le PQ en arrivent à un projet qui pourrait rallier la population.

Plusieurs ont souligné que le peuple du Québec doit se donner un pays parce que c'est d'abord et avant tout une question de fierté, de courage et d'ambition. Il ressort de l'exercice l'espoir omniprésent de bâtir une société plus juste et plus égalitaire, le vœu de léguer à la génération montante un pays dont toutes et tous auront raison d'être fiers.

À propos des interventions Néo-Québécoises et autochtones, les commissaires retiennent qu'elles ont permis une meilleure et constructive conscientisation de la contribution des communautés culturelles et autochtones. Les communautés culturelles ont été et sont toujours pour le Québec, une source importante d'enrichissement social, culturel et économique.

Lorsque la question des droits autochtones a été abordée, certaines et certains ont exprimé une crainte, eu égard au morcellement du territoire.

À maintes reprises, des intervenantes et des intervenants ont traité de la future constitution du Québec. Les commissaires ont retenu de nombreux consensus sur les éléments de cette constitution.

En ce qui concerne les communautés culturelles, les commissaires ont retenu le désir d'un Québec multiethnique où tous et toutes jouissent des mêmes droits, nonobstant leurs origines, d'un Québec qui prend tous les moyens nécessaires pour favoriser l'intégration de ses communautés dans tous les champs d'activités et qui met en place les politiques visant à ce que le français devienne naturellement la langue d'adoption.

La décentralisation des pouvoirs et des ressources doit être aussi prise en considération. Ce rapprochement politique est très attendu. Il crée énormément d'espoir chez les gens. Avec ou sans la souveraineté, la décentralisation est requise, une décentralisation définie par un partenariat associant l'ensemble des femmes et des hommes élus ainsi que les groupes syndicaux, patronaux et communautaires. Les groupes populaires et les groupes de femmes, notamment, veulent s'assurer de l'égalité d'accès aux services et de l'équité fiscale; ils veulent aussi se prémunir contre le désengagement de l'État et le démantèlement des services publics. Bref, les commissaires ont retenu que l'on ne veut pas d'un nouveau système qui viendrait reproduire en plus petit les méfaits du système actuel ou qui aurait pour conséquence d'accroître la précarité d'emploi ou la détérioration des conditions de travail. Il est à noter qu'il n'y a pas de consensus sur le partage des pouvoirs entre les instances régionales.

Les commissaires notent que de nombreuses interventions en matière de droits de la personne trouveront réponse dans l'enchâssement dans la Constitution de la Charte des droits et libertés du Québec.

Enfin, chez celles et ceux qui ont traité de la constitution, il y a eu quasi unanimité sur le fait qu'elle devrait faire l'objet d'une nouvelle consultation, laquelle pourrait prendre la forme d'une assemblée constituante et/ou d'un référendum.

Pour ce qui est du libellé de la question, les interventions peuvent être regroupées en trois ensemble :

- a) maintien relatif de la question apparaissant à l'avant-projet de loi;
- b) reformulation de la question en vue d'étendre son effet rassembleur, soit par l'adjonction de volets ou par une référence à un ultime délai de négociation avec le reste du Canada;
- c) modification de fond pour assurer le maintien de la relation canadienne.

Notons que très peu d'intervenantes et d'intervenants ont dit croire que le système fédéral est capable d'évoluer suffisamment pour satisfaire les véritables besoins du peuple du Québec.

Les commissaires notent aussi que des citoyennes et des citoyens qui se sont exprimés auprès de la Commission ont voulu faire part au gouvernement de leurs préoccupations et de leurs attentes concernant l'assainissement des finances publiques, le redressement de l'économie, l'amélioration des processus démocratiques, la régionalisation et les valeurs de la société québécoise.

Enfin, les commissaires tiennent à souligner que la quête d'explications et d'informations a été constante. Consciente de l'importance des choix à faire, la population veut des réponses, et ce par simple et légitime besoin d'être éclairée.

B. Avant-projet de loi

Sans détour, et avec simplicité, les commissaires livrent maintenant leur évaluation des témoignages reçus, en les rattachant à l'un ou l'autre des articles de l'avant-projet de loi.

Préambule

Les commissaires sont unanimes à constater l'importance primordiale d'un projet de société pour un grande majorité d'intervenantes et d'intervenants et ce, indépendamment du fait qu'elles et ils se soient ou ne se soient pas prononcés sur l'opportunité de la souveraineté. Il ressort des propos des intervenantes et des intervenants qu'ils n'attendent pas que le projet de société soit entièrement **décrit** avant de décider de l'opportunité de la souveraineté; il suffirait qu'il soit adéquatement **défini** dans le préambule. À ce titre, la prépondérance va aux valeurs morales et sociales. Il a été fortement question de respect, de solidarité, de partage, de non-violence, de responsabilisation des citoyennes et des citoyens à leurs droits et devoirs collectifs. La langue française, les arts et la culture doivent également y figurer.

Souveraineté

Il est clair que le statu quo fédéral fait l'objet d'un non ferme et quasi unanime. La majorité des intervenantes et des intervenants réclament nettement plus que ce qu'est devenu le système fédéral. Toutefois, la démarche souverainiste soulève une série de questionnements qui dénotent une incertitude face à l'avenir. Cette incertitude est à la fois la résultante d'un manque d'information **factuelle** et **perceptuelle** sur les conséquences au quotidien pour l'individu et pour son entourage. D'où la demande de certaines et de certains pour obtenir des garanties, d'où aussi les interrogations de certaines et de certains sur la capacité du gouvernement du Québec à «livrer la marchandise». Le projet d'une société façonnée aux valeurs des Québécoises et des Québécois semble être le nouveau moteur.

Association économique

En matière d'association économique avec le reste du Canada, il est évident que la population insiste pour avoir des garanties à ce sujet. Quelques intervenantes et intervenants ont indiqué que le contexte géo-économique assurait en soi le maintien de cette association. Pour la plupart, il n'apparaît pas encore évident qu'une telle association puisse être effectivement conclue.

Constitution

Les commissaires soulignent le fait que de nombreuses interventions ont traité de la future constitution du Québec. Ils et elles ont noté de nombreux consensus sur les éléments de cette constitution et rappellent qu'il y a eu unanimité pour ainsi dire sur le fait qu'elle devrait faire l'objet d'une nouvelle consultation, laquelle pourrait prendre la forme d'une assemblée constituante; son adoption pourrait ensuite faire l'objet d'un référendum. Par ailleurs, nombre

d'interventions ont recommandé d'assortir la Charte des droits et libertés d'une Charte des devoirs et responsabilités. Cette notion est d'intérêt quoique les commissaires considèrent qu'elle devrait davantage se retrouver dans le cadre d'une éducation globale plutôt que dans un texte juridique.

D'autre part, les commissaires ont aussi retenu les consensus suivants :

- la protection des libertés fondamentales et des droits fondamentaux de la personne, des droits politiques et sociaux et des droits économiques;
- la garantie du rôle du français comme langue commune de la société québécoise, dont la garantie du caractère français des lieux de travail et des institutions;
- la reconnaissance des droits de la minorité anglophone et des communautés culturelles ainsi que la reconnaissance des droits des autochtones;
- le droit des femmes à l'égalité, à la sécurité et au respect de leur intégrité.

Les commissaires se doivent aussi de souligner que plusieurs interventions ont insisté sur l'importance de la nature et du rôle de la ville de Québec comme capitale nationale. Ce statut devrait être enchâssé dans la Constitution.

Territoire

Les commissaires n'ont rien relevé de nature à enrichir cet article.

Citoyenneté

À ce chapitre, les commissaires soulignent que le législateur devra veiller à inclure les Québécoises et Québécois résidant hors Québec.

Monnaie

L'utilisation de la monnaie canadienne apporte avec elle la question du contrôle de la politique monétaire. Le poids du Québec souverain, dans l'application de cette politique, devrait être abordé. Les commissaires ont noté un besoin d'informations supplémentaires sur cette question.

Alliances

Des réserves ont été soumises quant à l'opportunité de reconduire telles quelles certaines alliances dont l'OTAN, le NORAD et l'ALENA. Par contre, les commissaires ont retenu la volonté plusieurs fois exprimée que soit précisé le rôle du Québec dans la promotion, sur le plan international, de la paix, de la démocratie, de l'équité économique et de l'équité dans la distribution de la richesse produite sur la planète.

Les commissaires considèrent qu'il conviendrait d'éclaircir le rôle du Québec dans le maintien et la renégociation des alliances, entre autres en ce qui a trait à l'acceptation du Québec par la communauté internationale.

Continuité des lois

Seules la question de la pension de vieillesse et celle du supplément de revenu garanti sont expressément mentionnées dans l'avant projet de loi; les commissaires suggèrent d'élargir l'objet de cet article aux autres prestations fédérales dont l'assurance-chômage, les prestations aux familles et aux anciens combattants.

Par ailleurs, le libellé actuel de cet article a laissé croire à certains que l'autorité fédérale perdurera après l'accession à la souveraineté. Le transfert d'autorité ne semble pas avoir été toujours bien compris.

Partage des biens et de la dette

Pour certains, la dette fédérale ne semble pas être vue comme étant déjà nôtre, de toute manière. Ainsi, le public oublie souvent que d'une part, les Québécoises et les Québécois payent déjà leur partie de la dette et que d'autre part, le Québec aura en retour sa part dans le partage des actifs. À ce chapitre aussi, des informations additionnelles s'avèrent donc nécessaires.

Question référendaire

Les commissaires s'entendent pour dire que la formulation de la question doit être claire et porter sur la souveraineté. Elle doit faire en sorte d'assurer au Québec une position subséquente forte, en toute éventualité.

Quant à lui, le commissaire de l'ADQ, appuyé par un autre commissaire, souligne que la question référendaire, c'est-à-dire le projet constitutionnel proposé, devrait tenir compte de l'opinion des personnes qui ont insisté sur la nécessité pour le Québec de sortir victorieux du référendum et d'éviter toute position de faiblesse et qui réclament une question qui puisse d'emblée rassembler le plus grand nombre de citoyennes et de citoyens.

C. Observations supplémentaires

Parmi les interventions dont les commissaires ont pris acte durant l'exercice de leur mandat, certaines ciblent directement les composantes d'un projet de société. Ne pouvant les rattacher aisément à l'avant-projet de loi, les commissaires considèrent néanmoins important de les consigner, pour réflexion, au présent rapport. Elles et ils les livrent maintenant, sous forme d'une énumération, et sans autre commentaire :

- a) Réaliser l'engagement de la société québécoise en matière d'égalité des chances et des résultats.
- b) Redonner à l'éducation les moyens requis pour la prioriser; entre autres, viser à la réduction du décrochage scolaire, au meilleur encadrement de l'apprentissage du français, à une information scolaire adéquate aux étudiantes quant au métier non-traditionnels, à l'enseignement obligatoire de l'histoire nationale.
- c) Élaborer une politique de la petite enfance en vue de réduire les écarts et d'offrir à tous et à toutes, dont les 742 000 enfants qui vivent sous le seuil de la pauvreté, une chance égale.
- d) Garantir, protéger et renforcer le droit d'association syndicale.
- e) Assurer aux groupes communautaires, dans le cadre de la décentralisation, des ressources financières appariées à leurs responsabilités; favoriser leur implication à divers niveaux: ce potentiel humain créateur doit être utilisé.
- f) Veiller par la législation à assurer aux femmes l'égalité d'accès aux lieux de représentation et aux instances décisionnelles, et entre autres, faire en sorte que telle représentation aux instances locales et régionales soit assurée par la mise en place de normes démocratiques.
- g) Mettre en place un réseau public de service de garde à l'enfance qui soit universel et de qualité.
- h) Développer l'éducation préscolaire.
- i) Adopter des politiques familiales qui appuient concrètement le principe que la famille est la cellule de base de la société.
- j) Former un comité pluraliste et paritaire aux fins que les textes du projet de loi, du préambule et de la constitution intègrent et promulguent les valeurs universelles d'égalité entre les hommes et les femmes; entre autres, que ces textes fassent littéralement référence aux Québécoises et aux Québécois; que ces textes soient rédigés en utilisant les formes grammaticales du masculin et du féminin; pour ce, que l'on retrouve parmi les membres dudit comité des femmes juristes et linguistes.
- k) Reconnaître aux femmes le droit de disposer de leur corps.
- l) Légiférer et réglementer les nouvelles techniques de reproduction et les encadrer dans un code d'éthique scientifique.
- m) Assurer les droits des personnes handicapées.
- n) Assurer les droits des personnes homosexuelles.

Enfin, et en cohérence avec leurs observations relatives à la Constitution, les commissaires émettent le voeu que soit créée une Commission de la Capitale nationale.

REMERCIEMENTS

Les commissaires ne pourraient terminer l'écriture de ce rapport sans adresser des remerciements.

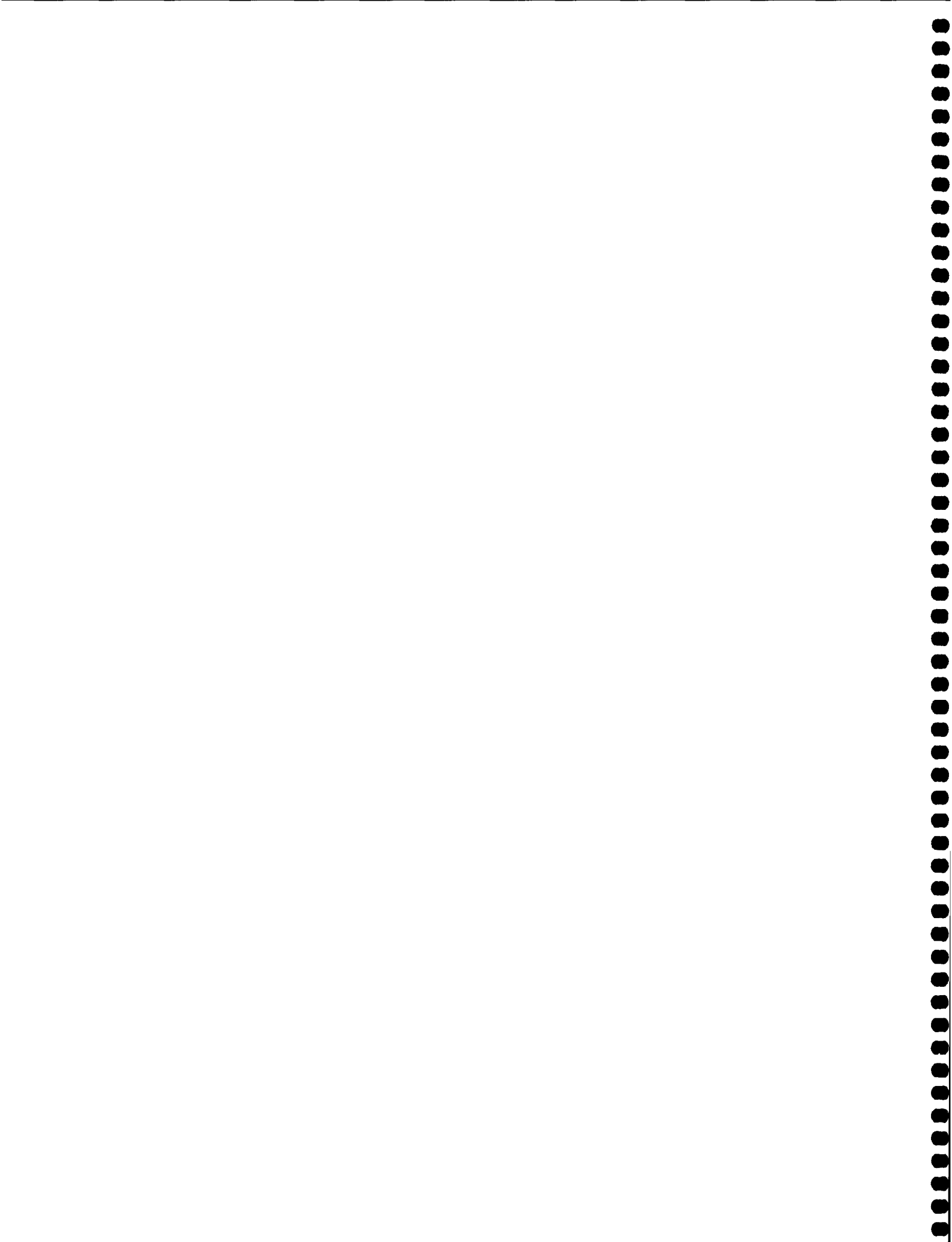
D'abord et avant tout, il convient de remercier le public qui, par son attitude et son intérêt, a facilité la tâche d'audition des commissaires.

Ensuite, ceux et celles qui, au nom d'un organisme ou en leur nom personnel, ont adressé un mémoire à la Commission ou l'ont présenté publiquement méritent toute notre appréciation.

Trop souvent pris pour acquis, soulignons la présence assidue des gens des médias, tant nationaux, régionaux que locaux; nous les en remercions.

Enfin, les commissaires désirent adresser leurs plus vifs remerciements à l'équipe du Secrétariat de la Commission et à son secrétaire pour les efforts soutenus et, il faut bien le dire, quasi surhumains, que ces femmes et ces hommes ont consentis pour assurer le déroulement optimal des travaux de la Commission.

Finalement, nous remercions monsieur le Premier Ministre du Québec pour la confiance qu'il nous a témoignée en nous confiant collectivement la tâche de mener à bien le mandat de la Commission.



ANNEXES

Annexe 1	Données principales sur les séances
Annexe 2	Portrait de la participation
Annexe 3	Liste des auteurs de mémoires
Annexe 4	Audition des intervenants à chaque séance

ANNEXE 1
Données principales sur les séances
de la Commission de la Capitale sur l'avenir du Québec

Séance	Assistance	Interventions avec mémoire		Interventions sans mémoire (oral)		Médias présents	Durée
		Organismes*	Particuliers	Organismes*	Particuliers		
QUÉBEC 15-02-95 Collège St-Charles-Garnier	1 200	2	8	0	22	20	4 h 10
DONNACONA 17-02-95 Polyvalente de Donnacona	400	3	9	0	12	5	4 h 17
QUÉBEC 19-02-95 Centre Wilbrod-Bhérier	450	7	5	0	12	10	4 h 55
LA MALBAIE 20-02-95 École Marguerite d'Youville	300	8	1	0	11	8	3 h 43
BEAUPORT 22-02-95 Polyvalente La Seigneurie	700	5	2	2	14	12	3 h 37
ST-MARC-DES-CARRIERES 24-02-95 École Sainte-Marie	250	3	4	1	11	3	2 h 56
ST-AUGUSTIN-DE-DESMANES 26-02-95 Campus Notre-Dame de Foy	60	6	3	1	14	5	5 h 28
BAIE ST-PAUL 28-02-95 Polyvalente de Saint-Aubin	250	4	4	0	8	7	3 h 34
LORETTEVILLE 02-03-95 Polyvalente de Loretteville	450	6	4	0	17	14	4 h 31
QUÉBEC 04-03-95 Patro Roc-Amadour	800	13	1	4	27	13	6 h 54
TOTAL :	4 860	57	41	8	148		44h05

Note : la catégorie des «organismes» comprend aussi les associations, groupes d'intérêt et regroupements ad-hoc d'individus.

ANNEXE 2

Portrait de la participation

Nombre total d'intervenants ayant déposé un mémoire ou s'étant exprimés verbalement	604
Nombre de mémoires reçus dont - particuliers 353 - organismes et groupes 117	470

Tableau des milieux d'appartenance les plus représentés devant la Commission de la Capitale

Nombre d'intervenants	Milieux d'appartenance	Représentation en %
461	Autres majoritairement des citoyens	76,0%
23	Association et services communautaires	4,0%
12	Affaires-commerce-industrie	2,0%
12	Association politique	2,0%
10	Élus municipaux	2,0%
10	Association et services professionnels	2,0%
9	Culture	1,5%
8	Syndical	1,3%
8	Femmes	1,3%
8	Éducation/ sciences	1,3%
7	Santé/ services sociaux	1,2%
6	Religieux	1,0%
5	Environnement-Faune	1,0%
5	Communauté culturelle	1,0%
5	Élus scolaires	1,0%
5	Aînés	1,0%
3	Loisirs/sports	.5%
3	Jeunes	.5%
2	Économie- finance	.3%

ANNEXE 3

Auteurs de Mémoires Commission de la Capitale

Action démocratique du Québec *

Action-Chômage Québec

Agnard, Jean-Paul *

Alain, Viateur x

Alain, Yvon *

Alexandre, Hélène

Allard, Marc

Alliance des Garderies régions
03-12 inc.

Alliance Fonction publique du Canada

Angiolini, Marc x

Arbour, Henri-Louis

Archer, Samuel Glen

Arseneault/Dumas/Fiset/Gagné x

Association corporative d'économie familiale de
Québec *

Association des jeunes
Arpenteurs Géomètres x

Association des Marchands détaillants de l'est du
Québec

Association des pilotes professionnels de l'air du
Québec *

Association du Parti Québécois
Jean-Talon *

Association Étudiante Cégep Ste-Foy x

Association Nationale pour l'Équité en Justice x

Association québécoise des entreprises adaptées

Association région de Québec Parti
démocratique Socialiste *

Aubry, Christian x

Aylwin, Alain

Baribeau, Gilles +

Barry, Claude L.

Baz, Miguel et autres *

Beaulieu, Alain x

Bélanger, Benoît x

Bélanger, Michel +

Bélanger, Sylvie et autres

Belleau, Claude x

Belleau, Marc

Bellemarre, Michel

Belzile, Gilbert +

Bernard, Jean-Pierre x

Bernier, André +

Bernier, Guy x

Bernier, Roméo x

Berthiaume, Robert x

Bertrand, Guy *

Bertrand, Normand

Bérubé/Gagnon/Hubert/Thériault *

Bilodeau, Réal x

Blair, D.F. *

Blais, Jean-Michel

Blouin, Lorraine

Boily, Noël Y. x

Boivin, Guy

Bolduc, Sylvie et autres *

Bonenfant, Robert x

Bouchard, Mathieu x

Boucher, J.P. x

Boucher, Jacques

Boucher, Pierre

Boudreault, Daniel et autres

Bouffard, Marsel

Bourbeau, Michelle *

Bourque, Ginette x

Bourque, Jean-Louis +

Bourque, Luc x

Boutet, Odina x

Breton, Madeleine/Prud'homme, J.G. x

Brodeur, Raymond/Pelchat, Marc *

Brossard, Jacques x

Bundock, François x

Bureau animation, information
logement, Québec métropolitain x

Bureau, Jacques x

Cantin, Michel x

Carbonneau, Gérald/Godin, Thérèse x

Carbonneau, Michel

Carbonneau, Nicole x

Carrefour Adaptation Québec *

Carrefour Pastorale, monde ouvrier +

Carrefour relance économie et emploi de Québec *

Carrefour Tiers-Monde

Carrier, Raymond

Cerda, Josée

Chalkley-Lesage, Elise

Chambre de Commerce de la
Jacques-Cartier *

Chambre de Commerce Ste-Foy *

Chantelait inc.

Charbonneau, Paule *

Charbonneau, Royal *	Couillard, Pierre J. x
Cholette, Gaston *	Couture, Alice x
Cholette, Marie	Croteau, Pierre
Cimon, Jean	Cyr, Andrée/Isabel, J.-Paul
Claveau, Jean-Charles x	Cyr, Georges
Clément, M. Jean x	Dagneau, G.H. x
Cloutier, André x	Darveau, Bernard x
Cloutier, Jean	De Vriendt, Xavier
Cloutier, Pierre x	Delisle, François *
CLSC Charlevoix *	Denis, Hormidas Léo x
CLSC Limoilou	Desaulniers, André
Coalition pour le droit à l'avortement x	Desaulniers, Gilles x
Collège O'Sullivan de Québec x	Desaulniers, Élane x
Comité citoyen(es) du quartier	Desbiens, Jean-Marc x
St-Sauveur x	Deschênes, Jules
Comité de développement de Baie	Descoteaux, Emile x
Ste-Catherine	Desmeules, Jean
Comité des aînés du comté de Chauveau	Desmeules, Raoul
Comité populaire St-Jean-Baptiste *	Desrochers, Mireille x
Comité québécois sur la CIDIH	Dionne, Charles-Robert x
Commission des Écoles Catholiques de Québec *	Dionne, Denise +
Commission Scolaire des	Dorion, Marguerite *
Belles-Rivières	Dorion, Michel x
Commission Scolaire du Gouffre	Doucet, Stéphane et autres x
Commission Scolaire Laure-Conan *	Doyle, Yvon x
Communauté Cursilliste de Charlesbourg	Drolet, François *
Confédération des associations étudiants (es)	Drolet, Jean-Yves x
Université Laval	Drolet, S. x
Conseil Central des Syndicats Nationaux *	Drouin, Denis x
Conseil des loisirs N.D. des Monts	Dubé, Jacques
Conseil des travailleur(se)s de	Dubé, Jean-Jacques x
Québec (FTQ)*	Dubé, Jean-René x
Conseil diocésain de développement et paix de	Dubé, Pierre x
Québec *	Dubé, Paul-Eugène +
Conseil patriotique du Québec *	Ducasse, Pierre +
Conseil régional de la Faune x	Duchêne, Denys +
Conseil régional de concertation et de	Duchesne, Pauline et autres x
développement région Québec *	Duchesne, Ulysse *
Conseil régional du Parti québécois de la Capitale *	Dufour, Benoît
Coopérative, Courrier de Portneuf *	Dumas, Pierre x
Coopérative d'habitation du Vieux Moulin x	Dumont, André
Corporation de développement Industriel de	Dumont, Angèle/Lemieux, Jean x
Charlevoix Est. Inc. *	Dupuis, André x
Corporation développement économique de	Emond, André *
Charlevoix Ouest *	Essor-Hélicoptères inc. x
Corporation Municipale de Notre-Dame de	Étudiants en service social de l'Université Laval
Montauban	Fédération de l'UPA de Rive-Nord *
Corporation Municipale Paroisse Baie-St-Paul *	Fédération de la Famille du Québec
Coté, René	Fédération des Aînés dynamiques du Québec
Coté, Sylvain +	Fédération québécoise des centres
Côté, Colette x	communautaires de loisirs
Côté, Gilles x	Fédération Québécoise saumon Atlantique
Côté, Jean/Tardif, Jacques	Fédération Régionale des Coopératives d'habitation
Cotte, Suzanne x	de Québec *

Ferland, Nathalie/Matte, Emmanuel
 Fillion, Jean-Paul x
 Fillion, Jean-Pierre
 Fiset, Jean-Marie
 Fleury, Camille
 Forest, Robert +
 Fortier, Michel x
 Fortin, Oscar x
 Fortin/Trahan/Turgeon x
 Forum de l'environnement *
 Fournier, Gilles +
 Fradet, Léandre +
 Francoeur, Raymond x
 Fraser, Roger +
 Fréchette, André
 Front de regroupement et
 d'investissement communautaire inc.
 Fruteau de Laclos, Bernard x
 Gagné, Louis x
 Gagnon, Jean-Noël x
 Gagnon, Richard +
 Gagnon, Stéphane +
 Gagnon, Irénée x
 Gaudreault, Martine *
 Gaudreault, Sylvain et autres x
 Gauthier, Benoît +
 Gauthier, Rémi
 Gauthier-Julien, Robert x
 Gautrin, Henri F. x
 Gélinas, Claude x
 Gélinas, Odette *
 Gendron, Alphonse
 Générations solidaires
 Genest, Camille x
 Genest, Dany
 Génois, Guy
 Gervais, Richard x
 Gignac, Louis
 Gilbert, Bernard
 Gingras, Gilles *
 Girard/Duchaine/Lessard *
 Giroux, Daniel x
 Giroux, Michel +
 Giroux, Michel x
 Gosselin, Jean-Guy x
 Gosselin, Marc x
 Gosselin-Mantha, Maria x
 Goulet, Claude x
 Gourdeau, Frédéric
 Gratton, Louis-Philippe
 Gravel, Luc
 Groleau, Johanne x
 Gros-Louis, Denis *
 Groupe de femmes de Charlesbourg x

Groupe de personnes pour la souveraineté x
 Groupe de recherche multidisciplinaire
 féministe, chaire d'étude sur la
 condition féminines *
 Groupe des Cent *
 Groupe initiative et recherches
 appliqués au milieu x
 Guay, Bernard
 Guérin, Ghislain x
 Hamel, Joanne x
 Hamel, Lucie D. x
 Hamel, Paul x
 Hamel, Simon x
 Hardy, Louise x
 Harvey, Jacques x
 Harvey/Maurais/Paillé *
 Hélie, Jean-Louis/Martin, Pierrette +
 Héroux, Gilbert
 Hôpital du St-Sacrement
 Jacob, Jean-Marc
 Jacques, Léo-Paul
 Jasmin, Robert *
 Jenkins, Henry
 Jeune Barreau de Québec *
 Jobin, Jean-Louis
 Johnston, Jules x
 Joly, Normand
 Julien, Jean-Louis x
 Justice-Emploi de Québec
 Knight, Earl
 L'écuyer, François
 L'Équipe Voir et Savoir x
 L'Heureux, Claude +
 La coalition gaie et lesbienne Québec x
 La Traversée de Charlevoix
 Laberge, Michel +
 Labrecque, Guy x
 Labrie, Roland *
 Laflamme, Gaston x
 Lafontaine, Louis x
 Lafrance, Paul +
 Lafrenière, Hugo x
 Lagacé, Jacques/Tremblay, Richard
 Laissus, Jean-François
 Lalande, Claude
 Lamarre, Paul x
 Lamontagne, Gaétane x
 Langlais, Bruno *
 L'Anglais, Denis x
 Lanthier, Colette *
 Laperrière, Martin *
 Laporte, Louis x
 Larivière, Émilien x
 Larochelle, Armel x

Larocque, André x
 Larose, Yvon x
 Laterrière, Gilles x
 Lavigneur, Maurice x
 Lavoie Claude
 Lavoie, Jean-Beaudoin x
 Lavoie, Raymond x
 Le Centre-Femmes Plurielles Maison La Montée *
 Le collectif femmes et développement régional
 région de la Capitale *
 Lebel, Denis x
 Lebel, Diane x
 Lebreux, Claude x
 Leclerc, Bruno *
 Leclerc, Guy
 Leclerc, Michel +
 Leclerc, Roland x
 Leduc, François
 Légaré, Marcel x
 Légaré, Michel/Brassard, M-J x
 Legendre, Jacques-Aimé x
 Lemieux, Charles x
 Lemieux, Roger x
 Lemire, Raymond x
 Lemoine, Réjean *
 Lemyre, Martin x
 Lenghan, Éric et autres
 Les amis de la Vallée du Saint-Laurent
 Les féministes pour la souveraineté *
 Létourneau, Gérard x
 Létourneau, Raymond +
 Lévesque, Bérangère x
 Lévesque, Daniel +
 Lizenko, Marianne x
 Lortie, Mario x
 MacFarlane, John
 Maheux, Charles A. *
 Maison de La Famille x
 Maison des Femmes de Québec x
 Maison Internationale de Québec *
 Marcotte, Georges-H. *
 Marsan, Lise et autres x
 Marsolais, Stéphane
 Martel, Maurice
 Martin, JVH.x
 Massé, Pierre x
 Mellon, Thierry x
 Mercier, Ernest x
 Mercure, Hélène x
 Michaud, Bernard x
 Michaud, Jean-Marie
 Michaud, Laurent
 Michaud, Ronald *
 Migeotte, Léopold *

Miville de Chêne, Alain
 Mogé, Jean-Marc x
 Moisan, Fernand
 Morasse, André x
 Mouvement pour l'enseignement privé *
 Mouvement pour un Québec actif *
 MRC de Charlevoix *
 MRC de Charlevoix-Est *
 MRC de la Jacques-Cartier *
 MRC Portneuf *
 Municipalité de St.Ferréol-les-neiges x
 Municipalité St-Augustin-de-Desmaures *
 Nadeau, Alain x
 Nadeau, Jean-Louis x
 Nemmi, Max
 Noël, Robert, x
 Nolin, Guy x
 Nolin, Réal *
 Noreau, Michel x
 Normandin, Jacques x
 O'Neill, Louis *
 Ouellet, André x
 Ouellet, Gaston
 Ouellet, Monique x
 P.Q.Charlevoix
 Pagé, Luc
 Pagé, Martin
 Paiement, Jean-François
 Painchaud, Robert
 Palmer-Tremblay, Julie x
 Paquet, Raymond +
 Paré, Armand x
 Paré, Denise et autres x
 Paré, Léopold x
 Parent, Guy x
 Parent, Michel
 Parti Marxiste-Léniniste du Québec
 Pelchat, Pierre x
 Pélerin, Patrick
 Pélissier, André
 Pelletier, Omer
 Pelletier, Roger x
 Picard, André x
 Piché, Jean-Paul *
 Pichette, François x
 Pigeon, Marc et autres x
 Pigeon, Stéphane x
 Plamondon, Monique
 Poirier, Noël
 Poitras, Jacques x
 Poitras, Jean-Guy x
 Popovich, Stevo
 Potvin, Alyre
 Potvin, Laurent

Poulin-Lacroix, Madeleine
 Poulin-Morency, Angèle
 Pourchelle, Pierre *
 Price , Anthony F.
 Proulx, Bruno x
 Proulx, Guy
 Racine, Denis
 Ramos, Victor H. x
 Rassemblement populaire de Québec
 Rayon Soleil Service d'entraide
 Régie régionale de la santé et services sociaux *
 Regroupement des étudiants, maîtrise en relations
 internationales
 Regroupement des groupes de femmes de la
 Rive-Nord *
 Regroupement des jeunes de Charlevoix *
 Renauld, Christian x
 REPAC-03 *
 Richard, Lucien C. x
 Richard, Marc-Wilfrid
 Riendeau, Bruno x
 Rioux, Gilles x
 Rioux, Réal x
 Roberge, Claude
 Roberge, Michel x
 Roberts, A.K. x
 Rocha, Germano/Louro, Manuel A. *
 Ross, Germain x
 Rousseau, Lise x
 Routhier, Richard x
 Roy, Daniel-Roméo
 Roy, Jean x
 Roy, Jean-Pierre x
 Roy, Nicole
 Roy, Paul-André x
 Russell-Slade, Ken x
 S.O.S.Chômage *
 Saint-Aubin, F./Frappier, C.*
 Samson, Léo x
 Savard, Georges-Clovis
 Service intégration Immigrants Québec *
 Société avancement, recherche,musique d'agrément
 Société d'histoire de Charlevoix *

Société Nationale des Québécois de la Capitale
 Société Québécoise de Développement x
 Société St-Jean-Baptiste de Québec x
 Solidarité Région Québec x
 Souverainistes du Petit Séminaire de Québec
 SPCA de Charlevoix
 St-Denis, ReNée *
 St-Laurent, Pierre
 St-Pierre, Yves
 Syndicat de la Fonction publique du Québec *
 Syndicat des Infirmiers et Infirmières Centre
 Hospitalier Robert-Giffard *
 Syndicat des Travailleurs du papier Clermont *
 Syndicat des Travailleurs des Pâtes et Papier
 Donnacona CSN *
 Syndicat du personnel de l'enseignement de
 Québec Montmorency et autres x
 Table des Présidents(es) de Commissions Scolaires
 (région 03)*
 Tardif, Jacques *
 Télévision Communautaire de Charlevoix est +
 Therrien, Denis x
 Tomifobia Vallée Hi-Tech x
 Tremblay, Carl/McCarthy, Dany x
 Tremblay, Jean x
 Tremblay, Marcel
 Tremblay, Jean-Eudes
 Trépanier, Guy x
 Trottier, Gabriel *
 Truchon, Raymond x
 Trudel-Sioui, Charlotte +
 Trudel, Fernand
 Union pour le développement durable *
 Vachon, Gilles x
 Vallée, Michel x
 Vallières, Lucien x
 Verrette, Denis
 Vézina, André x
 Vézina, Jacques x
 Vézina, Raynald x
 Videre +
 Ville de Québec *
 Villeneuve, Benoît

* :	Entendus sur convocation	98
+ :	Intervenues lors de la période d'échange	31
x :	Sans demande d'audition	199
	Autres	142
	Total des mémoires	470



ANNEXE 4

Audition des intervenants Commission de la Capitale sur l'avenir du Québec

QUÉBEC (COLLÈGE SAINT-CHARLES-GARNIER) 15 FÉVRIER 1995

NOM DE L'INTERVENANT	CONVOCATION DEVANT LA COMMISSION		INTERVENTION LORS DE LA PÉRIODE D'ÉCHANGES
	Avec mémoire	Sans dépôt préalable de document	
ASSOCIATION DU PARTI QUÉBÉCOIS DE JEAN-TALON (Gilles Gaumond, Fleurette Tremblay et Denis Duchesne)	X		
BARIBEAU, Gilles			X
BEAUDOIN, Magella			X
BERTRAND, Guy	X		
BOSS, Philippe			X
BOURGEOIS, Charles			X
CHOLETTE, Gaston	X		
CIPRIANI, Lucille			X
CONSEIL DIOCÉSAIN DE DÉVELOPPE- MENT ET DE PAIX DE QUÉBEC (Raymond Carrier, Gérard Landry)	X		
CONSEIL PATRIOTIQUE DU QUÉBEC (Patrice Fortin)	X		
COUTURE, Hélène			X
DIONNE, Denise			X
DUTIL, Jean			X

QUÉBEC (COLLÈGE SAINT-CHARLES-GARNIER) 15 FÉVRIER 1995

NOM DE L'INTERVENANT	CONVOCATION DEVANT LA COMMISSION		INTERVENTION LORS DE LA PÉRIODE D'ÉCHANGES
	Avec mémoire	Sans dépôt préalable de document	
ÉMOND, André	X		X
FYFLE, Steen			X
GAGNON, Stéphane			X
GINGRAS, Gilles	X		X
GODBOUT, Luc-André			X
GRENIER, Gilles			X
HUARD, Roger			X
LAMBERT-WILL, Jacqueline			X
LAPLANTE, Geneviève			X
MASSICOTTE, Guy			X
MIGEOTTE, Léopold	X		
MORRIS, John			X
NOLIN, Réal	X		
O'NEILL, Louis	X		
PAQUET, Raymond			X
QUÉBEC, Aimée			X
ROY, Pierre			X
TÊTU, Michel		X	
VALLÉE, Jean		X	

DONNACONA (POLYVALENTE) 17 FÉVRIER 1995

NOM DE L'INTERVENANT	CONVOCATION DEVANT LA COMMISSION		INTERVENTION LORS DE LA PÉRIODE D'ÉCHANGES
	Avec mémoire	Sans dépôt préalable de document	
ALAIN, Yvon	X		X
BEAUPRÉ, Lucien			X
CANTIN, Georges			
CHAMBRE DE COMMERCE DE LA JACQUES-CARTIER (Gilles Sylvain, Ghislain Vaudreuil)	X		
CHARBONNEAU, Paule	X		
CHARBONNEAU, Royal	X		
DELISLE, François	X		
DROLET, François	X		
DUFRESNE, Benoît			X
FOURNIER, Micheline		X	
JASMIN, Robert			X
LANGLAIS, Bruno	X		
LAPERRIERE, Martin	X		
LÉPINE, Paul			X
MAHEUX, Charles-A.	X		
PAGEAU, Gaston			X

DONNACONA (POLYVALENTE) 17 FÉVRIER 1995

NOM DE L'INTERVENANT	CONVOCATION DEVANT LA COMMISSION		INTERVENTION LORS DE LA PÉRIODE D'ÉCHANGES
	Avec mémoire	Sans dépôt préalable de document	
PICHÉ, Louis			X
SAINT-DENIS, Renée	X		
SOS CHÔMAGE (André Gauthier, Daniel Boivin)	X		
SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS DES PÂTES ET PAPIER DE DONNACONA (Jean-Paul Lizotte)	X		
TARDIF, Monique			X
TRÉPANIER, Lili			X
VALLÉE, Olivier			X
WHITTOM, Gilles		X	

QUÉBEC (CENTRE WILBROD-BHÉRER) 19 FÉVRIER 1995

NOM DE L'INTERVENANT	CONVOCACTION DEVANT LA COMMISSION		INTERVENTION LORS DE LA PÉRIODE D'ÉCHANGES
	Avec mémoire	Sans dépôt préalable de document	
BOURBEAU, Michelle	X		X
BUJOLD, Simon			
COLLECTIF FEMMES ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DE LA CAPITALE (Suzanne Messier, Raymonde Verville, Christiane Tessier)	X		
COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU QUÉBEC (Lucien Flamand, Gilles Fortin, Raymond Gagnon)	X		
CONSEIL RÉGIONAL DU PARTI QUÉBÉCOIS DE LA CAPITALE (Micheline Cliche, Suzanne Messier, Gaétan Samson)	X		
DUCHAÎNE, Marie-Claire - LESSARD, Jean-Yves - GIRARD, Linda	X		
DUCHESNE, Denis			X
GAGNON, Jean			X
GENEST, Gaétan			X
GENEST, Noël			X
JEUNE BARREAU DE QUÉBEC (Joanne Marceau, Christine Vachon, Denis Richard)	X		
LATOURE, René			X

QUÉBEC (CENTRE WILBROD-BHÉRER) 19 FÉVRIER 1995

NOM DE L'INTERVENANT	CONVOCATION DEVANT LA COMMISSION		INTERVENTION LORS DE LA PÉRIODE D'ÉCHANGES
	Avec mémoire	Sans dépôt préalable de document	
LECLERC, Michel			X
LEMOINE, Réjean	X		
MICHAUD, Diane			X
MORAIS, Jacques - PAILLÉ, Michel	X		
PARTI DE LA DÉMOCRATIE SOCIALISTE (Denis Cusson)	X		
RENAUD, Jean			X
ROCHA, Germano - LOURO, Manuel A.	X		
TREMBLAY, Gaston			X
TRUDEL, Charlotte			X
UNION POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (Jean-Pierre Drapeau, Jacques Prescott)	X		
VACHON, Francine			X
VILLE DE QUÉBEC (Claude Cantin, Serge Viau, Raynald Gravel)	X		

LA MALBAIE (ÉCOLE MARGUERITE-D'YOUVILLE) 20 FÉVRIER 1995

NOM DE L'INTERVENANT	CONVOCATION DEVANT LA COMMISSION		INTERVENTION LORS DE LA PÉRIODE D'ÉCHANGES
	Avec mémoire	Sans dépôt préalable de document	
CENTRE-FEMMES AUX PLURIELLES / MAISON D'HÉBERGEMENT ET DE TRANSITION LA MONTÉE (Colette Guay, Hélène Dufour)	X		
CLSC CHARLEVOIX (Rosée Bélanger, Alain Ouellet)	X		
COMMISSION SCOLAIRE LAURE-CONAN (Pierre Asselin, Gilbert Dumont)	X		
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT IN- DUSTRIEL DE CHARLEVOIX-EST INC. (Guy Néron, Richard Berthiaume)	X		
DUCHESNE, Ulysse	X		
DUFOUR, Jacques			X
FOREST, Robert			X
FORTIN, Rosario			X
FRÉGEAU-MAILLOUX, Adèle			X
GAUTHIER, Benoît			X
GILMAN, Frank			X
HARVEY, Bertrand			X
LAPOINTE, Jean-Marie			X

LA MALBAIE (ÉCOLE MARGUERITE-D'YOUVILLE) 20 FÉVRIER 1995

NOM DE L'INTERVENANT	CONVOCACTION DEVANT LA COMMISSION		INTERVENTION LORS DE LA PÉRIODE D'ÉCHANGES
	Avec mémoire	Sans dépôt préalable de document	
MARIN, Huguette MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE CHARLEVOIX-EST (Jean Lajoie, Mathias Dufour)	X		X
PAQUET, Bernard			X
PERRON, Lévis			X
REGROUPEMENT DES JEUNES DE CHARLEVOIX (Stéphane Charest, Guillaume Dufour)	X		
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE CHARLEVOIX (Serge Gauthier, Lise Lapointe, Claude Gingras)	X		
SYNDICAT DES TRAVAILLEURS DU PAPIER DE CLERMONT INC. (Michel Turcotte, Michel Fortin)	X		

BEAUPORT (POLYVALENTE LA SEIGNEURIE) 22 FÉVRIER 1995

NOM DE L'INTERVENANT	CONVOCACTION DEVANT LA COMMISSION		INTERVENTION LORS DE LA PÉRIODE D'ÉCHANGES
	Avec mémoire	Sans dépôt préalable de document	
ARMSTRONG, Nancy			X
ASSOCIATION DES PARENTS CATHOLIQUES DU QUÉBEC (Sylvie Cantin Brouillet)			X
BLAIR, David F.	X		
BLOUIN, Georges-Henri			X
COMITÉ DE L'ACTION DÉMOCRATIQUE DU QUÉBEC (Lyne Tremblay, Michel Deschnes, Stéphane Couture)	X		
FORTIER, Louis			X
GAGNON, Jean-Pierre - HUBERT, Robert	X		
GAUDREAU, Stéphane			X
GÉLINAS, Odette - BIGRAS, Guy	X		
GIROUX, Jeanne D'Arc			X
GROUPE DE FEMMES EN RECHERCHE D'EMPLOI (Odette Mercier, Jeannine Lévesque)		X	
LEBLANC, Michel			X
LÉTOURNEAU, Raymond			X

BEAUPORT (POLYVALENTE LA SEIGNEURIE) 22 FÉVRIER 1995

NOM DE L'INTERVENANT	CONVOCATION DEVANT LA COMMISSION		INTERVENTION LORS DE LA PÉRIODE D'ÉCHANGES
	Avec mémoire	Sans dépôt préalable de document	
LÉVESQUE, Daniel			X
MONGEAU, Serge			X
PÉPIN, Yves			X
PAQUET, Raymond			X
POITRAS, André			X
REGROUPEMENT D'ÉDUCATION POPU- LAIRE ET D'ACTION COMMUNAU- TAIRE DE QUÉBEC (Gilles Fontaine, Ginette Bergevin)	X		
REGROUPEMENT DES GROUPES DE FEM- MES DE LA RIVE-NORD (Jacqueline Fournier, Marie-Josée Osman)	X		
RIOUX, Michel			X
TREMBLAY, Sandra			X
SYNDICAT DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU CENTRE HOSPITALIER ROBERT-GIFFARD (Lucie Fortier, Yvon Gelly)	X		

SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES (ÉCOLE SAINTE-MARIE) 24 FÉVRIER 1995

NOM DE L'INTERVENANT	CONVOCATION DEVANT LA COMMISSION		INTERVENTION LORS DE LA PÉRIODE D'ÉCHANGES
	Avec mémoire	Sans dépôt préalable de document	
ALAIN, Gérard			X
ALAIN, Yvon			X
BANQUE ALIMENTAIRE DE PORTNEUF (Claude Frenette)		X	
CHARBONNEAU, Royal			X
COMITÉ RÉFÉRENDARE DE SAINT- UBALD (Gabriel Trottier)	X		
COOPÉRATIVE DU COURRIER DE PORTNEUF (Maurice Marcotte)	X		
CÔTÉ, Sylvain			X
GAGNÉ, Serge			X
GENEST, Sylvain			X
JASMIN, Robert	X		
JULIEN, Jean-Paul		X	
LABRIE, Roland	X		
LECLERC, Martial			X
MARCOTTE, Georges-Henri	X		
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PORTNEUF (Claude Bouillon)	X		
NAULT, Jacques			X
PICHÉ, Jean-Paul	X		
PICHER, Louis			X
TRUDEL, Carl			X

SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES (CAMPUS NOTRE-DAME-DE-FOY) 26 FÉVRIER 1995

NOM DE L'INTERVENANT	CONVOCACTION DEVANT LA COMMISSION		INTERVENTION LORS DE LA PÉRIODE D'ÉCHANGES
	Avec mémoire	Sans dépôt préalable de document	
BACON, Réjean			X
BAZ, Michel - CREVIER, Antoine - OUELLET, Richard	X		
BELZILE, Gilbert			X
CÔTÉ, Jacques		X	
GARANT, Patrice			X
GINGRAS, Denis			X
GRUPE DE RECHERCHE MULTIDISCIPLINAIRE FÉMINISTE / CHAIRE D'ÉTUDE SUR LA CONDITION DES FEMMES (Josée Néron, Ann Robinson, Huguette Dagenais)	X		
GRUPE VIDERE (Jacqueline Bouchard)			X
LABERGE, Michel			X
LANTHIER, Colette	X		
LECLERC, Bruno	X		
LE GRUPE DES CENT (France Poulin, Michel Miller, Martin Saint-Arnaud)	X		X
LEMAY, Pierre			X
LOURO, Manuel			
MAISON INTERNATIONALE DE QUÉBEC (Michel Do, Niambi Batiotila)	X		

SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES (CAMPUS NOTRE-DAME-DE-FOY) 26 FÉVRIER 1995

NOM DE L'INTERVENANT	CONVOCATION DEVANT LA COMMISSION		INTERVENTION LORS DE LA PÉRIODE D'ÉCHANGES
	Avec mémoire	Sans dépôt préalable de document	
MALTAIS, Nickol			X
MOUVEMENT POUR L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ (Claudette Jean, Catherine Ann Devlin, Nicole Vandenberg)	X		
MOUVEMENT POUR UN QUÉBEC ACTIF (Paul Gingras, Sébastien Gilbert)	X		
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUGUSTIN- DE-DESMAURES	X		
PROULX, Gilles			X
RHEAULT, René			X
SAILLANT, Serge			X
SOHET, Hubert			X
TARDIF, Lauréat			X

BAIE SAINT-PAUL (POLYVALENTE DE SAINT-AUBIN) 28 FÉVRIER 1995

NOM DE L'INTERVENANT	CONVOCACTION DEVANT LA COMMISSION		INTERVENTION LORS DE LA PÉRIODE D'ÉCHANGES
	Avec mémoire	Sans dépôt préalable de document	
AGNARD, Jean-Paul	X		
CITOYENS DU VILLAGE DE SAINT- JOSEPH DE LA RIVE (Jean Moisan, Sylvie Bolduc, Philippe Naud))	X		
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE CHARLEVOIX-OUEST (Mario Leblanc, Louison Duchesne, Daniel Lacoste)	X		
CORPORATION MUNICIPALE DE LA PAROISSE DE BAIE-SAINT-PAUL (Jean Fortin, Émilien Bouchard)	X		
COUTURE, Rémi			X
DESBIENS, Caroline			X
FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA RIVE- NORD (Jacinthe Gagnon, Pierre Nicolas Girard)	X		
GAUTHIER, Gérald			X
GIROUX, Robert			X
HUDON, André			X
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE CHARLEVOIX (Jacinthe Simard, Jean- Guy Bouchard, Sylvain Bouliane)	X		

BAIE SAINT-PAUL (POLYVALENTE DE SAINT-AUBIN) 28 FÉVRIER 1995

NOM DE L'INTERVENANT	CONVOCATION DEVANT LA COMMISSION		INTERVENTION LORS DE LA PÉRIODE D'ÉCHANGES
	Avec mémoire	Sans dépôt préalable de document	
PAQUET, Raymond			X
POIRIER, Pierre			X
POURCHELLE, Pierre	X		
ROBERGE, Charles			X
SAINT-AUBIN, Francine / FRAPPIER, Claude	X		

LORETTEVILLE (POLYVALENTE) 2 MARS 1995

NOM DE L'INTERVENANT	CONVOCACTION DEVANT LA COMMISSION		INTERVENTION LORS DE LA PÉRIODE D'ÉCHANGES
	Avec mémoire	Sans dépôt préalable de document	
ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'ÉCONOMIE FAMILIALE (Jean-Yves Rousseau, Élise Pilon)	X		
BADEAU, Diane			X
CHAMBRE DE COMMERCE RÉGIONALE DE SAINTE-FOY (Serge Coulombe, Diane Girard)	X		
CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DE QUÉBEC (Jacques Langlois, Pierre Racicot)	X		
DUBÉ, Paul			X
FALARDEAU, Jean			X
FOURNIER, Gilles			X
GAGNON, Richard			X
GAUDREAULT, Martine	X		
GINGRAS, Fernand			X
GRAVEL, Serge			X
GROS-LOUIS, Denis	X		
LAFRANCE, Paul			X
LEBRUN, Mme			X
LECLERC, Robert			X

LORETTEVILLE (POLYVALENTE) 2 MARS 1995

NOM DE L'INTERVENANT	CONVOCATION DEVANT LA COMMISSION		INTERVENTION LORS DE LA PÉRIODE D'ÉCHANGES
	Avec mémoire	Sans dépôt préalable de document	
LÉGARÉ, Geneviève			X
LORTIE, Roland			X
MAMI, Mafoud			X
MICHAUD, Ronald	X		
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA JACQUES-CARTIER (Michel Giroux, Claude Hallé)	X		
NADEAU, Daniel			X
OUELLET, Nicole			X
ROBERT, Richard			X
SUZOR, André			X
SYNDICATS DU PERSONNEL DE L'ENSEI- GNEMENT DE QUÉBE-MONTMORENCY, NORD DE LA CAPITALE, LOUIS FRÉ- CHETTE (Jacques Cantin, Richard Gauthier)	X		
TABLE DES PRÉSIDENTES ET PRÉSI- DENTS DES COMMISSIONS SCOLAIRES DE LA RÉGION 03 (André Caron, Jeanne d'Arc Marcoux)	X		
TARDIF, Jacques	X		

QUÉBEC (PATRO ROC-AMADOUR) 4 MARS 1995

NOM DE L'INTERVENANT	CONVOCACTION DEVANT LA COMMISSION		INTERVENTION LORS DE LA PÉRIODE D'ÉCHANGES
	Avec mémoire	Sans dépôt préalable de document	
ASSELIN, Gérard	X		X
ASSOCIATION DES PILOTES PROFESSIONNELS DE L'AIR DU QUÉBEC (Jean Roy)			
ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES DROITS SOCIAUX DU QUÉBEC MÉTROPOLITAIN (Martin Gougeon)			X
BÉLANGER, Michel			X
BÉLIVEAU, Marcel			X
BERNIER, André	X		X
BOURQUE, Jean-Louis			X
CARON, Sylvain			X
CARREFOUR ADAPTATION QUÉBEC (Jean-Pierre Lacasse, Monique Couillard)			
CARREFOUR PASTORAL DU MONDE OUVRIER (Céline Turcot)			X
CARREFOUR DE RELANCE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI DU CENTRE DE QUÉBEC (Viviane Labrie, Robert Giguère, Jacques Beaudet)	X		
CARRIER, Raymond			X

QUÉBEC (PATRO ROC-AMADOUR) 4 MARS 1995

NOM DE L'INTERVENANT	CONVOCACTION DEVANT LA COMMISSION		INTERVENTION LORS DE LA PÉRIODE D'ÉCHANGES
	Avec mémoire	Sans dépôt préalable de document	
CHOLETTE, Marie			X
COMITÉ POPULAIRE SAINT-JEAN-BAPTISTE (Guy Robert Jr, Henri Bélanger)	X		
CONSEIL CENTRAL DES SYNDICATS NATIONAUX DE LA RÉGION DE QUÉBEC INC. (Émilie Castro, Ann Gingras, Yves Fortin)	X		
CONSEIL DE LA CULTURE DE LA RÉGION 03 (Agnès Maltais, Michel Létourneau)		X	
CONSEIL DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DE QUÉBEC (FTQ) (Michel Morasse, Jacques Chamberland)	X		
CORNEAU, Cécile			X
DALES, Dan			X
DUCASSE, Pierre			X
DUCHESNE, Denis			X
FÉDÉRATION RÉGIONALE DES COOPÉRATIVES D'HABITATION (Gary Lavoie, Manon Robin)	X		
FORUM SUR L'ENVIRONNEMENT (Richard Legault, Ghislain Théberge)	X		
FRADET, Léandre			X

QUÉBEC (PATRO ROC-AMADOUR) 4 MARS 1995

NOM DE L'INTERVENANT	CONVOCACTION DEVANT LA COMMISSION		INTERVENTION LORS DE LA PÉRIODE D'ÉCHANGES
	Avec mémoire	Sans dépôt préalable de document	
FRASER, Roger			X
GAGNÉ, Pierre			X
GAGNON, Jean-Louis			X
GROUPE DE CITOYENNES ET CITOYENS DE CHARLESBOURG (Marguerite Dorion, Yolande Dumontier, Gilles Morneau)	X		
GROUPE DE PROFESSEURES ET PROFES- SEURS DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL (Raymond Brodeur, Marc Pelchat)	X		
HAMMAN, Léandre			X
HÉLIE, Jean-Louis / MARTIN, Pierrette			X
LAFORÉST, Jean			X
LAVALLÉE, Paul-Henri			X
LEFEBVRE, Sylvain			X
LES FÉMINISTES POUR LA SOUVE- RAINÉTÉ (Winnie Frohn, Pauline Gingras, Odette Pouliot)	X		
L'HEUREUX, Claude			X

QUÉBEC (PATRO ROC-AMADOUR) 4 MARS 1995

NOM DE L'INTERVENANT	CONVOCATION DEVANT LA COMMISSION		INTERVENTION LORS DE LA PÉRIODE D'ÉCHANGES
	Avec mémoire	Sans dépôt préalable de document	
MONTENEGRO, Victor			X
PAPILLON, Marcellin			X
PÉPIN, Roger			X
POUSSART, Anne			X
RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC (Monique Bégin, Jacques Fiset, Jean- Yves Simard)	X		
ROY, André			X
SABOURIN, Jean			X
SERVICE D'INTÉGRATION DES IMMI- GRANTS DE QUÉBEC (Javier Munoz)	X		
SYNDICAT DE LA FONCTION PUBLIQUE DU QUÉBEC (SFPQ) (Paul Pelletier, Hélène Bilodeau, Michel Caron)	X		



Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat national des commissions
sur l'avenir du Québec

Bibliothèque de l'Assemblée nationale



QL A 256 580